

# **VERNEUIL PARTICIPATIONS**

**S.A. au capital de 10.992.650 €**

**29 rue Viala - 75015 PARIS**

**R.C.S. Paris 542 099 890**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009**

## SOMMAIRE

<b>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL</b>	<b>2</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>3</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>24</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>60</b>
<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>62</b>
<b>RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>84</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>86</b>

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 17 juin 2010

**Frédéric DOULCET**  
**Président Directeur Général**

## RAPPORT DE GESTION

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire), conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation du résultat, les conventions réglementées ainsi que les comptes consolidés. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous soumettons également à votre approbation le changement de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ainsi que la réitération des délégations de compétences au Conseil d'Administration pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital en numéraire avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de notre Société.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### LES COMPTES

#### LES COMPTES SOCIAUX

#### LES RESULTATS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du P.C.G homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au journal officiel du 21 septembre 1999 ainsi que des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable qui sont venus successivement le modifier.

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations de 0,15 K€ aux amortissements, est négatif à hauteur de (215) K€ contre (369) K€ au 31 décembre 2008, soit une amélioration de 41,74 %, compte tenu d'une baisse des charges d'exploitation, notamment des achats et charges externes (-42,9%), des impôts, taxes et versements assimilés (-29,2%) cumulée à une hausse des produits d'exploitation (+11,3%).

Le **RESULTAT FINANCIER** est négatif de (4.602) K€ contre (1.721) K€ au titre de l'exercice précédent. Cette très nette détérioration résulte principalement de l'augmentation des dotations pour dépréciations des éléments financiers (4.749 K€ contre 1.885 K€ au titre de l'exercice précédent), la valorisation de nos participations ayant subi un fort impact négatif du fait de la crise financière.

Le **RESULTAT EXCEPTIONNEL** est négatif de (4) K€ contre un résultat négatif de (77) K€ en 2008 (résultat alors principalement impacté par une moins-value de cession des titres DUC).

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice se solde par une perte nette comptable de (4.821.280,13) € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau ».

Nous vous demandons également de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement de 60,12% par rapport aux capitaux propres (8.742.676/14.542.063 €), en hausse au regard de l'exercice précédent.

Le coût moyen de notre endettement est de 1,75% avec un total de charges financières de 153 K€ pour l'année 2009.

L'endettement se compose d'emprunts portant sur les titres IPBM et PARTNER REGULARITE, soit 783 K€, d'intérêts courus sur ces emprunts de titres pour 159 K€, des avances en comptes courants faites par les sociétés du groupe pour 7.793 K€ en principal et intérêts, ainsi que d'acomptes sur dividendes SCPI pour 7 K€.

### AUTRES INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES

#### Dettes fournisseurs âgées par échéances

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 82 K€ et sont, en totalité à échéance à 30 jours.

#### Activités en matière de recherches et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts

Pour l'exercice 2009, il n'y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

#### Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (article 243 du CGI)

Nous vous rappelons que les dividendes versés au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL / ABATTEMENT (€)	TOTAL (€)
31/12/2008	0	0	0
31/12/2007	0	0	0
31/12/2006	0	0	0

## LES COMPTES CONSOLIDES

Tous les chiffres mentionnés dans le présent rapport sont établis en normes IFRS.

### LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du Groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS comprend les entreprises suivantes :

	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt	
			31.12.2009	31.12.2008
Verneuil Participations	Paris	542 099 890		
Electricité et Eaux de Madagascar	Paris	602 036 782	24,32%	24,37%
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	25,99%	23,56 %
Financière Duc	Luxembourg		100,00%	100,00 %
Groupe Duc S.A.	Chailley (89)	722 621 166	66,71%	66,71%
Scea de Varennes	Chailley (89)	384 018 644	66,64%	66,64%
Charolles Accoupage	Chailley (89)	382 094 092	66,71%	66,71%
Nutri-Bourgogne	Chailley (89)	401 735 352	66,71%	66,71%
Drôme Accoupage	Chailley (89)	343 580 981	66,71%	66,71%
Sovigard	Chailley (89°)	339 457 178	66,71%	66,71%
Duc Développement International	Chailley (89)	433 278 892	46,67%	46,67%
Sci de la Tirandière	Chailley (89)	390 363 463	66,71%	66,71%
Sci de Varennes	Chailley (89)	385 025 440	66,71%	66,71%
Rôtisserie Duc Dijon	Chailley (89)	448 423 053	66,71%	66,71%
Cobral	Lorient (56)	393 757 067	66,71%	66,71%
Cobral la Cheze	La Cheze (22)	393 732 045	65,38%	65,38%
DRB, Bulgarie	Bulgarie		34,02%	26,68%
Dialzo	Vergt (24)	334 719 028		25,86%

Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe des comptes sociaux de VERNEUIL PARTICIPATIONS.

### LES METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IAS 1 Révisée : Présentation des états financiers
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements concernant les instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 23 Révisée : Coûts d'emprunt
- IFRS 2 : Amendements concernant les conditions d'acquisition des droits et annulations
- IFRS 7 : Amendements concernant les informations à fournir sur les instruments financiers
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients
- IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum
- IFRIC 15 : Contrats de construction immobilière

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 29 mars 2009 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IAS 39 et IFRIC 9 : Amendements concernant les dérivés incorporés
- IAS 39 : Amendements à IAS 39 concernant les éléments couverts éligibles.
- IFRS 1 et IAS 27 révisés : Amendements concernant les coûts d'une participation dans une filiale, une co-entreprise ou une entreprise associée
- IFRS 3 Révisée et IAS 27 amendée : Regroupement d'entreprises 13
- IFRIC 12 : Concessions de services
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs par des clients

#### LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2009 de VERNEUIL PARTICIPATIONS et des comptes des filiales arrêtés à la même date, à l'exception de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui clôture son exercice au 31 octobre de chaque année.

Le chiffre d'affaires de l'année 2009 s'élève à 188.200 K€ contre 202.756 K€ pour l'exercice 2008 et correspond quasi essentiellement au chiffre d'affaires réalisé par le Groupe DUC, compte tenu de la mise en équivalence du Groupe SFC.

<b>Répartition par Société</b>		<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Groupe Duc	Production et vente de volailles	188.154	202.716
Verneuil Participations		46	40
<b>Total</b>		<b>188.200</b>	<b>202.756</b>

Le RESULTAT NET PART DU GROUPE 2009 est déficitaire à hauteur de (5.090) K€ contre un résultat net part du Groupe déficitaire à hauteur de (7.300) K€ au titre de l'exercice 2008.

La contribution de chaque société à ce résultat est la suivante :

	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Résultat opérationnel :		
Verneuil Participations	(743)	(379)
Financière Duc	(17)	(32)
Groupe Duc	(4.952)	(6.555)
<b>Total</b>	<b>(5.712)</b>	<b>(6.966)</b>
Résultat net part du Groupe :		
Verneuil Participations	(852)	(413)
Société Française de Casinos	102	(858)
Groupe Duc	(4.101)	(4.988)
Financière Duc	(17)	(32)
Electricité et Eaux de Madagascar	(222)	(1.009)
<b>Total</b>	<b>(5.090)</b>	<b>(7.300)</b>

#### ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement de 136,61% par rapport aux capitaux propres (31.989 K€/ 23.416 K€).

## SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

### VERNEUIL PARTICIPATIONS

Suite à la cession de 550 actions, la participation de VERNEUIL PARTICIPATIONS dans le capital de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR a été ramenée à un total de 758.949 actions représentant 22,32% du capital social, pour un total de 9.790 K€. Cette cession a dégagé une moins-value nette de 3 K€.

Suite à l'augmentation de capital de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2009, la participation de VERNEUIL PARTICIPATIONS a été augmentée de 300.000 titres et représente 25,99% du capital, pour un total de 5.635 K€. Cette opération a eu pour conséquence le franchissement du seuil de 33% des droits vote de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS par notre Société.

La clôture des opérations de liquidation de la Société BLESS a été prononcée le 29 décembre 2009. VERNEUIL PARTICIPATIONS a constaté une perte financière de 2.286 K€ sur les titres BLESS, laquelle a été neutralisée par la reprise de la dépréciation comptabilisée antérieurement.

### LES FILIALES

#### DUC

Le Groupe DUC est le premier producteur européen de volaille certifiée et intervient à toutes les étapes du processus de production de volailles, de l'élevage au conditionnement et à la commercialisation, en passant par la reproduction et l'abattage.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Actifs non courants	36.361	42.401
<i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	33.721	39.038
Actifs courants	42.473	50.999
<i>Dont :</i>		
- <i>actifs biologiques</i>	5.577	6.621
- <i>stocks</i>	9.613	10.998
- <i>clients et comptes rattachés</i>	18.733	21.689
- <i>trésorerie et équivalent</i>	1.076	2.927
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	4.779	-
<b>Actif</b>	<b>83.613</b>	<b>93.400</b>
Capitaux propres	6.586	12.707
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	58	-
Passifs non courants	10.214	11.495
<i>Dont :</i>		
- <i>provisions à long terme</i>	2.241	2.558
- <i>emprunts et dettes financières à long terme</i>	5.750	6.493
Passifs courants	66.461	69.198
<i>Dont :</i>		
- <i>provisions à court terme</i>	324	201
- <i>emprunts à court terme</i>	19.867	21 405
- <i>fournisseurs et autres créditeurs</i>	26.915	30 617
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	352	
<b>Passif</b>	<b>83.613</b>	<b>93.400</b>

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 188.154 K€, contre 202.716 K€ pour 2008, et l'exercice se traduit par un résultat net part du groupe déficitaire à hauteur de (6.179) K€ contre (7.516) K€ au 31 décembre 2008 :

En K€	31.12.09	31.12.08
Chiffre d'affaires	188.154	202.716
Résultat opérationnel	(4.817)	(6.447)
Coût de l'endettement financier	(881)	(1.183)
Résultat net part du groupe	(6.179)	(7.516)

L'exercice 2009 s'est déroulé dans un contexte général de crise qui a touché tous les secteurs d'activité. La filière volaille n'a pas été épargnée avec la disparition de deux acteurs importants (UNICOPA et ARRIVE) absorbés, l'un par GASTRONOME, et le second par LDC.

DUC, très axé sur les produits à marques de distributeurs, plutôt moyen voire haut de gamme, a souffert de l'explosion des ventes en premier prix. Compte tenu de la préférence donnée par les consommateurs aux prix bas, il a été très difficile à DUC de conserver toutes ses parts de marché.

Sur le secteur de la grande distribution, le Groupe a réussi à préserver les volumes mais les baisses concédées sur les prix au second semestre ont pesé sur le chiffre d'affaires de fin d'année. Pour les autres secteurs et volontairement la R.H.F. en surgelé, la politique de désengagement pour restaurer les marges a été poursuivie.

Afin d'optimiser les performances du Groupe, il a été décidé au cours du second trimestre d'initier une démarche d'amélioration continue avec l'aide du cabinet ALTEO. Au regard du succès rencontré sur le site pilote de Chailley en qualité de site pilote et suite au succès rencontré, ce programme a été généralisé sur l'ensemble des entités du Groupe.

En parallèle, le service Achats a été structuré et centralisé afin de réaliser des économies substantielles.

DUC a consolidé sa participation dans l'activité en Bulgarie et détient désormais 51% du capital de la Société DRB au 31 décembre 2009.

Pour le département traiteur, la société COBRAL a obtenu la certification IFS sur ses deux sites de production et, grâce aux différentes mesures engagées depuis 18 mois, a dégagé un résultat d'exploitation très positif.

DUC a poursuivi sa stratégie de développement de produits élaborés sur 2009 :

- propositions de nouvelles références pour la gamme été : création de saveurs originales pour épicer nos cuisses de poulet : façon taboulé, piment d'Espelette, olive basilic.
- reconduite des produits farcis pour la gamme festive 2009 : dinde farcie semi-désossée en sachet cuisson, gamme de 3 recettes de petits farcis dont une nouvelle farce au foie gras saveur pain d'épices et sa sauce au Monbazillac. Suite aux bonnes performances de cette gamme, deux nouveaux produits viendront étendre la gamme festive 2010.
- un nouveau partenariat enseigne a été mis en place pour le lancement d'une gamme innovante : 3 recettes d'aiguillettes de poulet marinées présentées en barquette micro-ondable à marque Carrefour.

En parallèle, DUC a développé son expertise sur les produits panés avec le lancement de panés de poulet à marque Pic express. Le travail sur ces produits sera étendu à une offre de recettes de panés élaborées ainsi que des versions économiques.

La date limite de consommation (dlc) de nombreux produits a été augmentée en passant d'un conditionnement sous film à un conditionnement sous atmosphère modifiée, conditionnement qui sera mis en place sur le poulet PAC courant 2010.

Enfin, afin de proposer aux consommateurs une offre plus cohérente, DUC a uniformisé sa démarche Halal sur l'ensemble de ses sites de production. Tous ses produits Halal sont désormais certifiés par la mosquée d'Evry Courcouronnes. Les offres halal de DUC sont proposées en rôtissoire, et de nombreuses nouveautés sont prévues en 2010 notamment pour la gamme été (plateau barbecue, brochettes au sésame...).

#### FINANCIERE DUC

Cette société détient 807.797 actions de la société DUC S.A., ce qui correspondait, au 31 décembre 2009, à 43,37% du capital.

Son bilan IFRS simplifié se présente comme suit (en milliers d'€uros) :

	31.12.09	31.12.08
Actifs non courants	9.582	9.582
<i>Dont participations dans des entités liées</i>	9.581	9.581
Actifs courants	3.533	3.455
<i>Dont autres créances</i>	3.533	3.455
<b>Actif</b>	<b>13.115</b>	<b>13.037</b>
Capitaux propres	341	554
Passifs non courants	12.706	12.419
<i>Dont emprunts obligataires</i>	12.706	12.419
Passifs courants	69	64
<i>Dont dettes diverses</i>	66	62
<b>Passif</b>	<b>13.115</b>	<b>13.037</b>

L'exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de (213) K€ contre un résultat net déficitaire à hauteur de (228) K€ au 31 décembre 2008 :

En K€	31.12.09	31.12.08
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat opérationnel	287	287
Résultat avant impôts	(213)	(228)
Résultat net part du groupe	(213)	(228)

#### SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Le Groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (anciennement LA TETE DANS LES NUAGES) exploite des casinos, des espaces de jeux vidéo en propre ou dans le cadre de partenariat avec d'importantes enseignes du loisir (cinémas, bowlings, parcs d'attraction), ainsi qu'un hôtel, la station thermale ayant été cédée à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Son bilan IFRS consolidé simplifié au 31 octobre 2009, date de clôture de son exercice social, se présente comme suit (en milliers d'€uros) :

	31.10.09	31.10.08
Actifs non courants	47.399	48.325
<i>Dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	37.026	37.970
Actifs courants	2.532	6.428
<i>Dont :- stocks</i>	189	204
- <i>clients et autres débiteurs (courants)</i>	447	322
- <i>trésorerie et équivalent</i>	893	1.631
<b>Actif</b>	<b>49.931</b>	<b>54.753</b>
Capitaux propres	23.141	15.220
Passifs non courants	16.398	12.405
<i>Dont :- provisions non courantes</i>	280	369
- <i>emprunts auprès des établissements de crédit</i>	1.361	1.732
- <i>impôts différés passif</i>	10.281	10.200
Passifs courants	10.392	27.128
<i>Dont :- emprunts auprès des établissements de crédit et emprunts financiers divers</i>	4.435	15.428
- <i>fournisseurs et autres créditeurs courants</i>	2.428	2.287
- <i>autres passifs courants</i>	1.179	5.476
<b>Passif</b>	<b>49.931</b>	<b>54.753</b>

Au 31 octobre 2009, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 13.337 K€ contre 14.059 K€ pour l'exercice précédent et l'exercice se traduit par un résultat net positif de 405 K€ contre une perte nette de (3.454) K€ au 31 octobre 2008 :

En K€	31.10.09	31.10.08
Chiffre d'affaires	13.337	14.059
Résultat opérationnel	1.096	(1.200)
Résultat avant impôts	502	(2.490)
Résultat net part du groupe	391	(3.641)

L'événement le plus important survenu au cours de l'exercice 2008-2009 est la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 30 janvier 2009, lors de laquelle il a été décidé de deux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des sociétés FRAMELIRIS et VERNEUIL PARTICIPATIONS ainsi qu'à deux de ses obligataires ayant accepté de convertir leur créance, à savoir la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et Monsieur LABATI.

Le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du même jour, a constaté la réalisation de cette augmentation de capital. La souscription des sociétés FRAMELIRIS, VERNEUIL PARTICIPATIONS, ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et de Monsieur LABATI a été libérée par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société.

A l'issue de ces opérations, le capital de la Société a été porté à 9.918.287,50 €.

Ces souscriptions aux augmentations de capital, cumulées aux différents accords conclus par la Société avec plusieurs de ses principaux créanciers (GROUPE PARTOUCHE et les créanciers obligataires) ont permis une restructuration de la dette de la Société et un redressement de sa situation financière.

Le 28 mai 2009, un nouvel accord a été conclu avec les acquéreurs du Casino d'Agadir qui reporte le règlement du solde de 600 K€, majoré d'intérêts au taux Euribor + 2,50% à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, au 4 septembre 2009.

Cependant, compte tenu de la défaillance de règlement des débiteurs, la Société a résilié les accords portant sur la vente du casino d'Agadir, conservant, comme contractuellement prévu, le montant des sommes versées (soit 1,1M€) à titre de clause pénale. Aux termes de discussions engagées avec un nouvel acquéreur, le Groupe a finalisé la cession de ce casino, pour un prix total de 1,6M€, le 19 octobre 2009.

La Société a adhéré au « Jackpot Multisite », piloté par le syndicat Casinos de France, lequel a été mis en service à compter du 6 septembre 2009 au sein des trois casinos du Groupe.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur, en août 2009, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, du décret relatif au changement dans le calcul du prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos a permis au Groupe de réaliser des économies de prélèvements pour l'exercice 2008-2009 et a eu un effet à la fois sur le chiffre d'affaires et sur les charges pesant sur les casinos.

Enfin, les négociations menées avec les autorités locales et certaines banques, cumulées à d'importants plans d'économies de charges mis en place au sein des casinos du Groupe ainsi que les restructurations de l'activité restauration, ont permis de réduire au maximum les différents foyers de pertes d'exploitation.

#### ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

La Société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR détient, en France et à l'étranger, des participations dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'aquaculture, de l'immobilier, du bois et du papier.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.09	31.12.08
Actifs non courants	78.562	84.247
Dont :		
- immobilisations corporelles et incorporelles	17.694	20.557
- immeubles de placement	3.395	4.798
- titres mis en équivalence	52.815	49.578
Actifs courants	12.685	10.807
Dont :		
- stocks et en cours	3.128	2.959
- clients et comptes rattachés	1.054	1.650
- trésorerie et équivalent	1.875	3.644
<b>Actif</b>	<b>91.247</b>	<b>95.055</b>
Capitaux propres	68.080	63.191
Dont intérêts minoritaires	1.711	1.127
Passifs non courants	9.121	12.686
Dont emprunts auprès des établissements de crédit	8.350	9.617
Passifs courants	14.046	19.178
Dont :		
- emprunts auprès des établissements de crédit	4.521	8.331
- fournisseurs et autres créditeurs	1.978	2.541
- autres dettes courantes	4.221	5.773
<b>Passif</b>	<b>91.247</b>	<b>95.055</b>

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 13.719 K€ contre 15.410 K€ en 2008 et l'exercice se traduit par un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de (602) K€ contre un résultat déficitaire de (3.971) K€ au 31 décembre 2008 :

En K€	31.12.09	31.12.08
Chiffre d'affaires	13.719	15.410
Résultat opérationnel	2.223	(555)
Résultat avant impôts	1.180	508
Résultat net part du groupe	(911)	(4.142)

Dans ce contexte tourmenté (crise financière, volatilité toujours importante du dollar par rapport à l'euro), le Groupe EEM a poursuivi son recentrage vers ses deux grands actifs, s'est engagé dans deux nouveaux secteurs d'activité, a confirmé sa politique de désendettement et s'est efforcé de trouver des solutions à la nouvelle dégradation de l'environnement économique de son pôle aquacole.

Au niveau des grands actifs du Groupe, le pôle hôtelier a confirmé la récurrence de sa profitabilité et extériorisé des performances satisfaisantes, compensant par des efforts de gestion les effets d'une légère baisse d'activité. En revanche, GASCOGNE qui subit encore les effets de la crise et ceux de la tempête de janvier 2009, accuse une nouvelle baisse de ses résultats, mais semble néanmoins avoir trouvé les bases de son redéploiement annoncé.

La Société EEM est entrée dans le capital de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SFC) fin janvier 2009 suite à la souscription à une augmentation de son capital par compensation avec la créance obligataire détenue sur cette Société.

Depuis lors, EEM a participé, avec le Groupe VERNEUIL, aux mesures de redressement entreprises en juin 2009, et qui n'ont pas eu de plein effet sur l'exercice 2009/2010 (modifications managériales, baisses de coûts qui ont conduit SFC à l'équilibre, restructuration financière par réaménagement de dette - notamment de la dette d'acquisition vis-à-vis de Groupe Partouche-, transformation partielle de dettes obligataires en capital en obligations remboursables en actions et finalisation définitive de la cession du casino d'Agadir).

Ces opérations ont fait renouer la société avec des profits, mais n'ont pas encore eu de traduction en année pleine, même si elles ont profondément restructuré son bilan.

L'importance du secteur immobilier dans les actifs du Groupe a légèrement baissé en valeur relative, en raison notamment de l'entrée des pôles casinotier et viticole, lesquels réunis ont un poids analogue dans les actifs à celui du secteur immobilier.

La contribution globale de ce pôle aux résultats courants du Groupe en 2009 a été négative, aucune plus-value de cession n'ayant été enregistrée sur les comptes de l'exercice.

Concernant le secteur aquacole, la Société FMB-AQUAPOLE, qui élève et commercialise des bars à l'Île de Ré, a, malgré les efforts de compression des coûts effectués, le déséquilibre de l'exploitation s'est maintenu et débouche sur une perte nette de 1,4 M€, a été classée en activités arrêtées ou en cours de cession.

Compte tenu de la situation du secteur, de la recherche de cession demeurée infructueuse, il a été décidé en avril 2010 de déposer le bilan. Le Tribunal de Commerce de La Rochelle a décidé de placer FMB-AQUAPOLE en redressement judiciaire.

La Société MEDITERRANEE PISCICULTURE, filiale à 97,56% de FMB-AQUAPOLE, a cédé en janvier 2009 ses installations, son fonds de commerce et son stock de poissons, et est désormais une coquille détenue par FMB-AQUAPOLE, dont la trésorerie a bénéficié au cours de l'exercice du produit de la vente.

Enfin, EEM a acquis, au cours de l'exercice précédent, le contrôle de TOKAJ HETZÖLÖ, domaine viticole de 52 hectares sis au sud du mont Tokaj. Cette acquisition n'est devenue définitive qu'en mai 2009.

Dans le même temps, EEM a passé un accord avec le Groupe propriétaire de Cos d'Estournel aux termes duquel :

- EEM a cédé, à sa filiale TOKAJ LENCSSES DÜLÖ, la participation acquise dans TOKAJ HETZÖLÖ, réunissant ainsi les deux propriétés voisines lui appartenant,
- EEM a cédé 65% des comptes courants et du capital de TOKAJ LENCSSES DÜLÖ au Groupe propriétaire de Cos d'Estournel.

Ces opérations ont été effectuées fin juin 2009.

Aux termes de cet accord EEM conserve la faculté de céder à ce Groupe le solde de sa participation dans TOKAJ LENCSSES DÜLÖ pendant six ans.

EEM et ses représentants ont ensuite abandonné toutes les fonctions opérationnelles qu'ils détenaient dans TOKAJ LENCSSES DÜLÖ.

## **LES AUTRES PARTICIPATIONS**

### JESTIN

Cette société, bien que radiée de la cote le 14 mai 2004 et mise en sommeil, n'a toujours pas été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés, malgré les assurances qui nous avaient été données en ce sens.

### BLESS S.A.R.L.

La société est sans activité depuis 2003 et elle a été dissoute par anticipation par décision extraordinaire du 15 novembre 2006.

La clôture de sa liquidation a été prononcée par l'assemblée générale du 29 décembre 2009 et la société a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 5 février 2010.

### GEP INDUSTRIES

La société a été déclarée en cessation de paiement le 27 mars 2007 puis mise en liquidation judiciaire. Nos créances, totalement provisionnées au bilan, ont été déclarées au mandataire judiciaire chargé du dossier de la société.

### SARL MAG 1

Cette société a été dissoute par anticipation en juin 2002 et elle n'est toujours pas radiée du Registre du Commerce et des Sociétés. Ses comptes pour l'exercice 2009 ne nous ont pas été communiqués.

## EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### VERNEUIL PARTICIPATIONS

La société a vendu, pour un prix de 20.000 €, les locaux dont elle était propriétaire à Nice.

### DUC

Au cours du premier trimestre 2010, l'enseigne Carrefour a pris la décision d'étendre sa gamme de produits certifiés à l'ensemble du réseau supermarchés (Carrefour Market). A cette occasion, DUC va prendre une partie significative du marché dès le début du mois de juin 2010.

Il en est de même pour Auchan qui confie la Société, à compter de juin 2010, l'exclusivité du marché Poulet Entier Certifié à marque Auchan. Ce produit sera conditionné sous atmosphère protectrice pour une DLC plus longue (10 jours).

### SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a poursuivi sa politique de développement des Centres à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » et de consolidation des accords existants. Ainsi, des négociations ont été poursuivies notamment avec des professionnels du bowling.

En parallèle, l'activité jeux virtuels bénéficie favorablement du report des dépenses de la clientèle vers des activités de loisirs de proximité, sans pour autant subir l'interdiction de fumer dans les lieux publics dans la mesure où la majorité des Centres « La Tête dans les Nuages » sont depuis l'origine des espaces non fumeur.

En décembre 2009, la partie théâtre du Casino de Châtelguyon a été cédée à la Mairie de la Ville, pour 1 € symbolique, et un bail portant sur les locaux administratifs exploités par le casino et situés au sein dudit théâtre a été également conclu pour un loyer annuel symbolique d'1 €.

Concernant la partie casinotière, et afin d'accroître la partie jeux traditionnels de ce casino, une demande d'exploitation complémentaire de jeux traditionnels (blackjack, roulette anglaise et stud poker) a été déposée auprès des autorités. Le dossier est en cours d'examen.

Les casinos du Groupe vont poursuivre leurs plans de maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

Les représentants de la Société ATLANTIS, précédent acquéreur du casino d'Agadir aux torts de laquelle la SFC a résilié les accords, a délivré, mi avril 2010, à la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, une assignation à comparaître le 20 mai 2010, devant le Tribunal de Commerce de Paris. La SFC a indiqué que ce litige avait été placé entre les mains de ses avocats qui estimeront le risque éventuel qui devra, le cas échéant, être pris en compte lors de l'établissement des comptes semestriels (30 avril 2010).

### ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Depuis la clôture de l'exercice, la légère baisse de l'activité hôtelière exprimée en euros correspond, compte tenu d'un dollar plus faible que sur le premier trimestre 2009, à une progression exprimée en dollars, en hausse conséquente par rapport aux chiffres budgétés.

Au cours du trimestre le Groupe a procédé à trois cessions, chaque fois assorties de plus-values :

- deux lots ont été cédés dans l'immeuble de la rue Croix des Petits Champs,
- la participation dans la filiale malgache VILLA PRADON, dont le Groupe détenait 59%.

Au cours du premier trimestre, le Groupe a dû prendre acte de la situation difficile du marché des bars, caractérisée par de nouvelles baisses de prix, l'impact de la tempête Xynthia et la situation de mise sous procédures collectives d'une partie des acteurs de la filière. Constatant l'impossibilité de céder FMB-AQUAPOLE, le bilan de cette société a été déposé en avril et une mise en redressement judiciaire décidée par le Tribunal

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **DUC**

Le désengagement progressif des marchés R.H.F. à l'égard des produits surgelés oblige la Société DUC à envisager une solution pour le site de Plumelin qui se trouve désormais en situation de sous-activité chronique.

La mise en place généralisée du programme d'amélioration continue va générer des économies conséquentes au niveau des coûts industriels et contribuer au rétablissement de la rentabilité.

Les efforts visant à promouvoir les produits certifiés devraient déboucher en 2010 sur des volumes additionnels avec la probable communication sur les produits non OGM.

DUC souhaite également s'orienter vers les filières BIO ainsi que vers le développement des produits micro-ondables, à la fois en volaille et en produits traiteurs, afin de répondre aux attentes croissantes de ses clients pour ce type de produits.

### **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Les objectifs du Groupe, pour l'activité jeux virtuels, restent principalement la poursuite :

- du développement de l'activité par la conclusion d'accords de partenariat permettant de limiter les charges de structure qui sont supportées par les partenaires (telles que les loyers et charges, les frais de surveillance, les salaires du personnel), avec différents acteurs du loisir et notamment de grands groupes comme la Compagnie des Alpes (Mer de sable, Parc Astérix et Parc Bagatelle) ;
- de l'optimisation des ressources et de l'évolution du chiffre d'affaires afin de maintenir la rentabilité du Centre de Passage des Princes, exploité en propre, de la maîtrise des coûts de structure.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS maintient sa politique de rotation du parc machines chez ses partenaires avec un renouvellement permettant de compléter un parc d'environ 500 appareils, en grande partie amortie.

Elle s'attache également à la pérennité de son site en nom propre du Passage des Princes, avec une fréquentation de plus de 335.000 clients en 2009 : nouvelles attractions, consolidation des partenariats avec la RATP, la BNP et la Société Générale dans le cadre d'offres préférentielles à destination des jeunes clients, poursuite de l'activité jeux en réseau, développement de l'activité de location de tout ou partie du site pour des événements spécifiques et poursuite des offres à destination des plus petits et des ados (produits annexes, gadgets, peluches, bonbons, sucettes, figurines des personnages de dessins animés).

Les casinos du Groupe vont poursuivre la maîtrise des charges afin de limiter les impacts défavorables d'une stagnation, voire d'une éventuelle diminution, du produit brut des jeux.

Par ailleurs, le Groupe continuera de répondre à l'engouement croissant de sa clientèle pour le poker (257 tournois organisés et plus de 14.000 inscrits au cours de l'exercice 2009), et poursuivra la redynamisation de l'activité des machines à sous, par son engagement dans le cadre du « Jackpot multisites » qui connecte en réseau 100 casinos français et plus de 330 machines à sous et offre une perspective de gagner des jackpots de plusieurs millions d'euros.

L'ouverture au marché et l'attribution prochaine d'une autorisation d'exploitation des jeux sur Internet pourraient constituer une perspective d'avenir pour notre Groupe.

Le Groupe étudie actuellement avec attention le cahier des charges, qui vient tout juste d'être diffusé et définissant les termes des demandes de licence.

#### ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Le Groupe est maintenant parvenu au recentrage qu'il poursuivait depuis quatre ans, autour de ses deux grands actifs dont il est satisfait des performances : la rentabilité de la chaîne VICTORIA étant désormais établie et le recentrage de GASCOGNE semblant porter ses fruits.

Il considère que les plus-values latentes résiduelles du secteur immobilier comme celles pouvant résulter (contractuellement possibles) de la sortie des activités viticoles lui assurent une manœuvrabilité financière retrouvée.

Il reste confiant dans l'évolution des résultats de sa participation dans la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS dont le redressement entrepris l'été dernier se poursuit et dont il espère une contribution récurrente à ses résultats.

Enfin, la très forte valorisation du dollar, observée ces derniers mois, aura un impact très favorable sur les comptes d'EEM dès le premier semestre 2010.

## AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

#### **Frédéric DOULCET (Président Directeur Général, Administrateur)**

##### *Autres mandats et fonctions exercés à la clôture de l'exercice :*

Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA),

Directeur Général de FMB-AQUAPOLE (SA),

Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), de DUC (SA), de H.D.H. (SA), de C.T.A. HOLDING (SA) et de GROUPE GASCOGNE (SA),

Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL), de BOBRIS (SCI) et de HOICHE (SCI),

Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS, en qualité de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES (SNC),

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, en qualité d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES et de FMB-AQUAPOLE (SA).

##### *Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années :*

Président du Conseil d'Administration d'OBER (SA)

Président de la SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES ROUTIERES ET PETROLIERES -SAIRO (SAS)

Administrateur de COFIGEST, FINANCIERE TRINITE, d'OBER (SA), de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SA)

Gérant de VILLAGE CAFE (SARL), FINANCIERE SIR (SNC), VERNEUIL FINANCE (SARL), EEM CONSEILS (SARL), COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (SARL)

Représentant permanent de VERNEUIL FINANCE, en qualité de gérant de SC MARBEAU.

#### **André MSIKA (Administrateur)**

##### *Autres mandats et fonctions exercés à la clôture de l'exercice :*

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE (SARL), AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS (SARL),

Administrateur de DUC (SA), de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES, de la CAISSE LOCALE D'EPARGNE VALENCE PLAINE, de ASPIM (Association Professionnelle des Sociétés Civiles de Placement Immobilier), de ASFFOR (Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers).

##### *Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années :*

Président du Conseil d'Administration de PEPINIERE M.B. (SA),

Président Directeur Général de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES,

Président Directeur Général de SOGETIMA, de la COMPAGNIE FINANCIERE D'ETUDES ET DE GESTION « COFIGEST, FINANCIERE TRINITE ».

#### **Patrice DECAIX (Administrateur)**

##### *Autres mandats et fonctions exercés à la clôture de l'exercice :*

Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (SA), SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SA)

*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années :* Néant

#### **Jean-Marie JOLIEZ (Administrateur)**

##### *Autres mandats et fonctions exercés à la clôture de l'exercice :*

Gérant de SCI DE LA CATHEDRALE, de SAUSSURE (SCI)

Directeur Général de O.R.T. ASSURANCES (SAS)

*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années :* Néant

## RISQUES

VERNEUIL PARTICIPATIONS est exposée au risque de change, du fait de la créance de 30 K\$ (25 K€) qu'elle détient sur la société Atlas Telecom Interactive.

## CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- la Société n'emploie qu'un salarié et son activité ne comporte pas de risques sociaux significatifs,
- l'activité de la Société consiste à détenir des participations et ne comporte pas de risques environnementaux.

## DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote : la Société VERNEUIL ET ASSOCIES détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote.

Aucune modification de cette détention n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de Commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2009 aucune rémunération, de quelque nature qu'elle soit, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, n'a été versée aux mandataires sociaux de la société par :

- la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS,
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce,
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Nous vous informons qu'aucun prêt et aucune garantie n'ont été consentis par la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

Aucun engagement n'a été pris par la Société à l'égard des mandataires sociaux.

## DELEGATION EN COURS

Aucune délégation de pouvoirs ni de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital n'a été accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la Société.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons que le montant des honoraires, au titre des exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, pris en charge par VERNEUIL PARTICIPATIONS et les Sociétés faisant l'objet d'une intégration globale à la date de clôture de l'exercice, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société s'est élevé à :

Audit	Synergie Audit		Deloitte & Associés	
	31.12.09	31.12.08	31.12.09	31.12.08
Commissariat aux comptes et certifications des comptes				
- Emetteur	37	60	36	60
- Filiales intégrées globalement	100	76	83	87
Missions accessoires				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-		8
<b>Sous-total</b>	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>119</b>	<b>147</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-		-
Autres	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>119</b>	<b>147</b>

## ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, les salariés n'avaient aucune participation dans le capital social de la Société.

---

## LES AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER

---

### APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES (art. L.225-38 du Code de Commerce)

Nous vous proposons, en l'absence de conclusion, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de nouvelles conventions réglementées, de prendre acte que les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qui sont relatées dans leur rapport spécial.

Des conventions courantes significatives par leur objet ou leurs implications financières pour les parties ont été communiquées au Président du Conseil d'Administration. La liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

### ECHEANCE DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la Société arrive à expiration à l'occasion de la présente Assemblée Générale.

Nous vous proposons :

- de renouveler la Société SYNERGIE AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices,
- de remplacer Monsieur Hervé LE ROY dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant par Monsieur Laurent MICHOT,
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société DELOITTE ET ASSOCIES et de nommer pour la remplacer la Société L.R.D. ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Hervé LE ROY,
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société BEAS et de la remplacer par Monsieur Olivier DUBREUIL.

### PROJETS DE DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'EMETTRE DES ACTIONS ET/OU VALEURS MOBILIERES ENTRAINANT IMMEDIATEMENT OU A TERME UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

#### **Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 €uros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 €uros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que le Conseil d'Administration pourra décider que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seront attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.
- de décider, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres du capital ou les valeurs mobilières émises, que le Conseil d'Administration aura la faculté, dans l'ordre qu'il déterminera, soit de limiter conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'émission décidée, soit de répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement, soit d'offrir les titres non souscrits totalement ou partiellement au public en France et, le cas échéant, à l'étranger ;
- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des valeurs mobilières et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **Projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder à toute augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de commerce, en France ou à l'étranger, en faisant publiquement appel à l'épargne, par voie d'émission d'actions, ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, disposera de tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de la présente délégation ; en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L.225-135, 2<sup>ème</sup> alinéa, la faculté d'apprécier s'il y a lieu de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues de la présente délégation ;
- de prendre acte que la décision d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières donnent droit ;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant maximal de 15.000.000 € de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ;
- de décider que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur ce plafond global ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10.000.000 € (ou leur contre-valeur à la date d'émission) et s'imputera sur ce plafond ;
- de décider que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) soit, limiter conformément et dans les conditions prévues par la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts de l'émission décidée, soit, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit, les offrir au public en tout ou partie ;

- de décider que le Conseil d'Administration déterminera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport à l'Assemblée Générale, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la présente délégation, étant précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- de décider que, dans les limites de la présente délégation, le Conseil d'Administration disposera, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des actions et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de décider que la présente délégation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Projet d'augmentation du nombre de titres faisant l'objet d'une augmentation de capital**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence pour décider, sur ses seules décisions, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actions émises dans le présent cadre seront émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être décidées et réalisées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 15.000.000 d'€uros susvisé ;
- de décider qu'une telle augmentation de capital pourra être réalisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Délégation de compétences en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions réservées aux salariés**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, votre compétence à l'effet de décider de procéder, dans une durée maximale de dix-huit mois, à une ou plusieurs augmentations de capital sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie :(i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et 3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital, prévue(s) à cette résolution, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribués gratuitement dans le présent cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'Administration, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées dans le cadre de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par votre Assemblée Générale ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à 3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourra consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aura, dans les limites de la présente délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront souscrire aux actions émises,
  - fixer, dans les limites légales, les conditions que devront remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la présente délégation,
  - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
  - déterminer que les émissions pourront être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
  - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourra excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
  - conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - et, d'une manière générale, dans les limites de la présente délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- de décider que la présente délégation devra être utilisée par le Conseil d'Administration dans un délai de vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la Société.

Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

**Le Conseil d'Administration**

# COMPTES CONSOLIDES

## I. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(en Keuros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecarts d'acquisition - Goodwill	(1)	0	0
Immobilisations incorporelles	(2)	258	173
Immobilisations corporelles	(3)	33 463	38 865
Immeubles de placement	(4)	172	186
Participations dans des entités liées	(5)	0	0
Titres mis en équivalence	(6)	21 994	18 468
Autres actifs financiers non courants	(7)	2 223	2 841
Autres actifs non courants		0	0
Impôts différés	(9)	192	0
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>58 302</b>	<b>60 533</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	(10)	4 779	329
Actifs biologiques	(11)	5 577	6 621
Stocks et en-cours	(12)	9 614	10 998
Clients	(13)	18 787	21 704
Autres actifs courants	(14)	8 212	11 942
Actif d'impôt exigible	(15)	2	253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	1 093	3 061
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>48 063</b>	<b>54 909</b>
<b>TOTAL DEL'ACTIF</b>		<b>106 366</b>	<b>115 443</b>
Capital	(16)	10 993	10 993
Réserves consolidés		15 309	21 114
Ecarts de conversion		-27	-83
Résultat net part du groupe		-5 090	-7 300
Capitaux propres part du groupe		21 185	24 724
Intérêts des minoritaires		2 231	4 227
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>23 416</b>	<b>28 951</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	(17)	5 750	6 493
Autres passifs non courants	(18)	5 159	3 785
Provisions non courantes	(19)	2 241	2 558
Impôts différés	(20)	193	114
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>13 343</b>	<b>12 950</b>
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	(10)	352	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	(17)	21 784	23 396
Emprunts et dettes financières divers	(17)	5 548	5 379
Fournisseurs	(21)	27 148	30 873
Dettes fiscales et sociales	(22)	12 869	12 342
Autres dettes courantes	(23)	1 581	1 311
Provisions courantes	(24)	324	240
Passif d'impôt exigible		0	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>69 607</b>	<b>73 541</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>106 366</b>	<b>115 443</b>

## II. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

(en Keuros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	(25)	188 200	202 756
Subventions publiques		492	485
Autres produits opérationnels		343	403
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	(25)	<b>189 036</b>	<b>203 644</b>
Charges opérationnelles :			
Achats consommés		-95 102	-112 806
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		-1 594	1 324
Charges externes		-52 182	-55 319
Charges de personnel		-37 500	-34 994
Impôts et taxes		-3 170	-4 159
Dotation nette aux amortissements		-4 753	-4 261
Dépréciation d'actifs net des reprises :			
Sur goodwill		0	0
Sur immobilisations		0	0
Sur actifs financiers		-98	46
Sur actifs courants		-148	-292
Pour risques et charges		113	-657
Perte de valeur sur Goodwill			
Reprise de Badwill			
Autres (produits) charges opérationnelles :			
autres charges		-72	-206
autres produits (charges) exceptionnels		1	208
Transfert de charge et production immobilisée		556	365
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	(25)	<b>-4 913</b>	<b>-7 106</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants		-798	140
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	(25)	<b>-5 712</b>	<b>-6 966</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		135	65
Coût de l'endettement financier brut		-1 080	-1 427
Coût de l'endettement financier net		-945	-1 362
Autres produits financiers		85	447
Autres charges financières		-190	-463
Autres produits et charges financiers <sup>(1)</sup>		-105	-16
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence	(25)	-306	-2 009
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>-7 068</b>	<b>-10 354</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(26)	-78	553
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
<b>RESULTAT NET DEL'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-7 146</b>	<b>-9 801</b>
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		-5 090	-7 300
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		-2 055	-2 501
Résultat net par action en euros		-4,63	-6,64
Résultat dilué par action en euros		-4,63	-6,64
Dont : profit (pertes) de change		-59	-166

### III. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net de l'ensemble consolidé	-7 145	-9 800
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	306	1 867
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	4 664	4 283
Autres (produits), charges calculés	0	-114
Coût de financement	1 080	1 427
Produits financiers	-135	0
Impôt sur les sociétés	0	0
(Plus-values), moins-values de cession et de dilution	999	-356
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	-231	-2 693
Variation actifs biologiques	1 044	-684
Variation des stocks	134	-1 379
Variation des clients	2 925	-940
Variation des fournisseurs	-3 985	6 893
Variation des autres actifs et passifs courants	3 632	-1 606
Impôt sur le résultat (payé) remboursé	0	0
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE OPERATIONNELLE</b>	<b>3 519</b>	<b>-410</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles	-3 272	-10 075
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Acquisitions d'autres actifs non courants	-1 600	-172
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles	66	88
Cessions d'immobilisations financières	4	188
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants	2 218	927
Cessions d'actifs détenus en vue de la vente	0	0
Incidence des variations de périmètre	-10	1 393
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	0	0
variation des autres actifs non courants	83	211
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 511</b>	<b>-7 440</b>
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées	113	-399
Acquisition de titres d'auto contrôle	0	0
Augmentation de capital	0	1 052
Souscription d'emprunts	1 595	6 516
Remboursement d'emprunts	-2 230	-1 457
Intérêts reçus	134	0
Intérêts payés	-1 035	-1 211
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants	0	-235
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	0	0
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 423</b>	<b>4 266</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-415</b>	<b>-3 583</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>		
à l'ouverture	-18 359	-14 776
à la clôture	-18 774	-18 359
Dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 093	3 061
Découverts bancaires	-19 867	-21 420

## IV. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ETAT DE RESULTAT GLOBAL

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31.12.2007	10 992	22 514	-2 116	<b>31 390</b>	6 140	37 530
Résultat de la période			-7 301	-7 301	-2 501	-9 802
Variation de l'écart de conversion (1)			-101	-101		-101
Augmentation de capital DUC			702	702	350	1 052
Variation du périmètre de DUC				0	169	169
Divers			33	33	69	102
Au 31.12.08	10 992	22 514	-8 783	<b>24 723</b>	4 227	28 950
Résultat de la période			-5 090	-5 090	-2 055	-7 145
Variation de l'écart de conversion (1)			56	56		56
Réévaluation d'immobilisations chez EEM			115	115		115
Ajustement valeur Tokay Lencses Dulo (Groupe EEM)			908	908		908
Régularisation des capitaux propres à l'ouverture chez EEM			47	47		47
Variation des justes valeurs des éléments financiers de Gascogne (Groupe EEM)			53	53		53
Incidence des ORA de SFC			267	267		267
Divers			106	106	59	165
Au 31.12.09	10 992	22 514	-12 321	<b>21 185</b>	2 231	23 416

(1) dont impact de la variation d'écart de conversion chez EEM : 61 KE

<b>ETAT DE RESULTAT GLOBAL</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-7 146</b>	<b>-9 801</b>
Variation des écarts de conversion	56	-109
Variation de la juste valeur des instruments financiers	53	-184
Réévaluations	115	20
Actions gratuites EEM	49	
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>273</b>	<b>-273</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-6 873</b>	<b>-10 074</b>
.attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	-4 817	-7 573
.attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	-2 055	-2 501

## V. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

### A. Faits caractéristiques de la période et évènements postérieurs

#### 1. DUC

Le groupe DUC maîtrise l'ensemble des paramètres de sa production, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation. Spécialiste de la volaille de qualité, DUC propose une gamme complète et variée de produits label rouge, certifiés et standards obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. DUC commercialise les espèces de volailles poulet et dinde, en entier et en découpe. Sa gamme est complétée avec des produits festifs (chapon et dinde entière) pour la période de Noël et « Les Estivales », produits pour le barbecue composés de brochettes et produits épicés. DUC adapte également ses gammes pour répondre aux évolutions du marché et confirmer sa présence sur tous les créneaux de consommation avec le développement des produits standards « 100 % végétal » et halal.

#### Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2009 s'est déroulé dans un contexte général de crise qui a touché tous les secteurs d'activité. La filière volaille n'a pas été épargnée avec la disparition de deux acteurs importants (UNICOPA et ARRIVE) absorbés l'un par GASTRONOME et le second par LDC. Le groupe DUC, très axé sur les produits à marques de distributeurs, plutôt moyen voire haut de gamme, a souffert de l'explosion des ventes en 1er prix. Compte tenu de la préférence donnée par les consommateurs aux prix bas, il a été très difficile pour le groupe de conserver toutes ses parts de marché. Sur le secteur de la grande distribution, le groupe DUC a réussi à préserver ses volumes mais les baisses concédées sur les prix au second semestre ont pesé sur le chiffre d'affaires de fin d'année. Pour les autres secteurs, le groupe DUC a continué sa politique de désengagement pour restaurer ses marges.

Afin d'optimiser les performances du groupe, il a été décidé au cours du second trimestre d'initier une démarche d'amélioration continue avec l'aide du cabinet ALTEO. Le site de Chailley a été désigné en qualité de site pilote et suite au succès rencontré, le programme d'amélioration continue a été généralisé sur l'ensemble du Groupe. En parallèle, le service Achats a été structuré et centralisé afin de réaliser des économies substantielles.

Pour le département traiteur, la société COBRAL a obtenu la certification IFS sur ses deux sites de production, et grâce aux différentes mesures engagées depuis 18 mois, a dégagé un résultat d'exploitation très positif.

#### Participations

Le 13 octobre 2009, DUC a acquis 11% des actions DRB portant ainsi sa participation de 40% à 51%. Cette acquisition complémentaire n'a pas généré d'écart d'acquisition.

La Société DIALZO, dont DUC détient 38.76 % du capital au 31 décembre 2009 a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux, lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009. Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité a été décidée et un plan de cession a été entériné par jugement du 5 janvier 2010. En conséquence, DIALZO a été déconsolidée à la clôture de l'exercice et les titres ont été intégralement provisionnés.

## **Perspectives d'avenir**

Le désengagement progressif des marchés restauration hors foyer à l'égard des produits surgelés, oblige le groupe DUC à envisager une solution pour le site de Plumelin qui se trouve désormais en situation de sous activité chronique.

La mise en place généralisée du programme d'amélioration continue va générer des économies conséquentes au niveau des coûts industriels et contribuer au rétablissement de la rentabilité.

Les efforts visant à promouvoir les produits certifiés devraient déboucher en 2010 sur des volumes additionnels avec la probable communication sur les produits Non OGM.

Le Groupe DUC souhaite également s'orienter vers les filières BIO ainsi que vers le développement des produits micro-ondables, à la fois en volaille et en produits traiteurs, afin de répondre aux attentes croissantes de ses clients pour ce type de produits.

## **Gestion des risques**

Il est procédé à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment. Comme il est fait depuis plusieurs années, le groupe DUC essaye d'appréhender ses risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois. Le taux de couverture du groupe DUC pour l'achat de ses principales matières premières au 31/12/2009 est de 44 % de ses besoins estimés pour 2010. Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 108 000 tonnes (dont 47 240 tonnes couvertes).

Il n'existe pas d'instruments dérivés dans le Groupe DUC, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun instrument financier ou autre contrat présentant les trois caractéristiques décrites au paragraphe 9 de la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation.

## **2. Société Française de Casinos (SFC)**

L'assemblée générale de SFC du 30/01/09 a décidé de deux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit, d'une part, des sociétés FRAMELIRIS et VERNEUIL PARTICIPATIONS et, d'autre part, de deux de ses créanciers obligataires, à savoir la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et Monsieur LABATI, ayant accepté de convertir leur créance.

La réalisation de ces augmentations de capital, constatée par un Conseil d'Administration de SFC du même jour, a porté le pourcentage d'intérêt du groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS dans le capital de SFC de 23.56% au 31/12/08 à 25,99% au 31/12/09, générant une perte de relation de 575 K€.

Ces souscriptions aux augmentations de capital s'inscrivent dans le cadre d'un support financier apporté à SFC lui permettant de redresser sa situation financière.

En date du 5 octobre 2009, un accord a été signé par le représentant de SFC avec le représentant de la masse des obligataires prévoyant notamment :

- un report de la date d'exigibilité de l'emprunt obligataire au 31 décembre 2014 à hauteur de 1.551 K€,
- un abandon des intérêts dus au titre de l'année civile 2009, soit 230 K€ et une franchise d'intérêts jusqu'au 30 juin 2011, le taux d'intérêts étant, par ailleurs, revu à la baisse ;
- la conversion, en obligations remboursables en actions, du solde de la créance obligataire, soit 1.000 K€, remboursables selon conversion à tout moment, au gré du porteur avec parité variable jusqu'au 31 décembre 2019.

Un accord a également été conclu avec Groupe PARTOUCHE aux termes duquel le règlement du solde de la dette de SFC (3,4 millions d'euros) a été rééchelonné sur six échéances payable au 30 octobre des années 2010 à 2015.

Par ailleurs, SFC a cédé la totalité des titres qu'elle détenait dans la Société du Casino Le Mirage ainsi que son compte courant dans ladite société pour un montant total de 1 600 K€.

SFC doit faire face à brève échéance au remboursement d'un emprunt de 2,5 M€ envers la Société FDCP dont le remboursement est garanti par une hypothèque sur un bien immobilier appartenant à l'actionnaire principal de SFC. SFC a été avertie début 2010 par la société FDCP qu'elle allait activer sa garantie.

La continuité d'exploitation, principe comptable retenu par SFC pour la préparation de ses états financiers au 31 octobre 2009, se fonde sur les actions mises en œuvre par la société pour disposer de ressources suffisantes dans les prochains mois et sur l'absence d'exigence de remboursement du prêt de la société FDCP. Si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, la société pourrait avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

### 3. Electricité et Eaux de Madagascar (EEM)

La société VERNEUIL PARTICIPATIONS a maintenu sa participation dans le groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR.

EEM présente pour 2009 un résultat consolidé part du groupe de - 911 K€, qui se répartit entre ses différentes activités de la façon suivante :

	Gascogne	Immobilier	Hôtellerie	Aquaculture	Vignes	Casinos	Structure	2009
Produit des activités ordinaires		273	13 133		261		89	13 756
Résultat opérationnel courant		-408	1 881		-130		-2 352	-1 010
Résultat opérationnel		-878	1 941		61		1 099	2 223
Résultat avant impôt	114	-1 047	1 934		-49	128	100	1 180
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		104		-1 803				-1 698
Charge d'impôt sur le résultat			-83		-1			-84
Résultat net de l'ensemble consolidé	114	-943	1 851	-1 803	-50	128	100	-602
dont part du groupe	114	-973	1 383	-1 614	-50	128	100	-911
intérêts minoritaires		30	468	-188				310

Il convient de noter que :

- le produit opérationnel non courant de la structure provient à hauteur de 3.421 K€ de la cession partielle de Tokaj (secteur Vignes),
- le secteur aquaculture a été placé en redressement judiciaire en avril 2010.

EEM poursuit son recentrement autour des ses deux actifs essentiels que sont GASCOGNE et le secteur Hôtels.

## **B. Règles et méthodes comptables**

### **1) Cadre général**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 12 mai 2010, date d'arrêté de ces comptes par le conseil d'administration. Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

### **2) Evolution du référentiel comptable en 2009**

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

- IAS 1 Révisée : Présentation des états financiers
- IAS 32 et IAS 1 : Amendements concernant les instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 23 Révisée : Coûts d'emprunt
- IFRS 2 : Amendements concernant les conditions d'acquisition des droits et annulations
- IFRS 7 : Amendements concernant les informations à fournir sur les instruments financiers
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels (appliqué depuis l'exercice clos au 31/12/08)
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients
- IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum
- IFRIC 15 : Contrats de construction immobilière

Par ailleurs, les normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 29 mars 2009 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

- IAS 39 et IFRIC 9 : Amendements concernant les dérivés incorporés
- IAS 39 : Amendements à IAS 39 concernant les éléments couverts éligibles.
- IFRS 1 et IAS 27 révisés : Amendements concernant les coûts d'une participation dans une filiale, une co-entreprise ou une entreprise associée
- IFRS 3 Révisée et IAS 27 amendée : Regroupement d'entreprises 13
- IFRIC 12 : Concessions de services
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs par des clients

## **C. Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## **1) Méthodes de consolidation**

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

## **2) Regroupements d'entreprises**

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

## **3) Date d'arrêté des comptes des sociétés**

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS qui clôture son exercice social le 31 octobre de chaque année. Dans la mesure où l'écart de date de clôture avec le groupe est faible, c'est la situation au 31/10/2009 qui a été utilisée pour les besoins de la consolidation du 31/12/2009. Les événements qui pourraient avoir un impact important en novembre et décembre sont indiqués, le cas échéant, en annexe (paragraphe A).

## **4) Conversion des comptes exprimés en devises**

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

## **5) Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

## 6) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- groupe DUC, volaille,
- groupe SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SFC), centres de jeux, de loisirs et de casinos,
- groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM), investissements diversifiés.

Pour SFC et EEM, le Groupe n'entendant pas céder ces titres, la valeur boursière n'a pas été retenue comme un élément de la juste valeur de ceux-ci.

Pour le groupe DUC, au 31/12/2009, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, il a été retenu une période de projection de 10 ans, celle-ci apparaissant en effet comme étant la durée plus proche de la durée d'utilité restant à courir des actifs évalués. Le marché dans lequel évolue le groupe DUC étant relativement risqué, il a été retenu un taux d'actualisation avant impôt de 6,04%. Sur une hypothèse de 10 ans, la valeur d'utilité est de 60 709 K€ à comparer à une valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du groupe DUC au 31 décembre 2009 de 33 720 K€.

## 7) Goodwill - Ecart d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

## 8) Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables tels que les droits au bail et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire de 2 à 8 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

Cas particulier des frais de recherche et de développement du groupe DUC.

Le groupe DUC a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il a instauré des programmes de recherche et de développement. Dans le cadre de ses activités, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles - et sont généralement comptabilisés en charge.

### **9) Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains agricoles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif. Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions : Linéaire sur 5 à 67 ans,
- Installations et agencements : Linéaire sur 3 à 50 ans,
- Machines de jeux : Linéaire sur 4 à 8 ans,
- Attractions médianes : Linéaire sur 7 à 10 ans,
- Matériel et outillage : Linéaire sur 3 à 50 ans et 4 à 15 ans dégressif,
- Matériel de transport : Linéaire sur 2 à 4 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est généralement le mode linéaire. Dans le cas où il est pratiqué un amortissement dégressif, en raison des circonstances, le Groupe considère que ce mode d'amortissement reflète la réalité économique de la dépréciation.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### **10) Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

#### **11) Contrats de location**

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- le caractère spécifique de l'actif.

##### **a) Comptabilisation des contrats de location financement**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

##### **b) Comptabilisation des contrats de location simple**

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### **12) Actifs biologiques**

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le groupe applique donc, la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif, et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

Le profit résultant de la comptabilisation à la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente est enregistré dans les capitaux propres, à la date de transition, la variation de la juste valeur étant enregistrée dans le résultat net de la période pendant laquelle elle se produit.

### **13) Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières**

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### **14) Titres mis en équivalence**

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

### **15) Stocks et en-cours de production industrielle**

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de marché, après déduction des coûts de commercialisation.

### **16) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

#### **17) Titres d'autocontrôle**

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### **18) Intérêts minoritaires**

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant. L'excédent est pris en charge par la société mère.

#### **19) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel**

##### **a) Régimes de retraite : régimes à cotisations définies**

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour les société intégrées globalement de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculés par une méthode actuarielle et il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié. En ce qui concerne les modalités de départ à la retraite, l'hypothèse retenue est un départ à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. Les âges de départ à la retraite sont de 64 ans pour les cadres, 63 ans pour les non cadres, 61 ans pour les employés et 60 ans pour les ouvriers. Le taux d'actualisation retenu est de 4.7% dont 2% au titre de l'inflation et le taux de revalorisation des salaires retenus est de 3%.

##### **b) Indemnités de cessation de services**

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

##### **c) Autres avantages à long terme**

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

#### **20) Autres provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

## **21) Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levées par la même autorité de taxation.

## **22) Actifs et passifs courants et non courants**

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

## **23) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

Compte tenu du souhait du groupe DUC de se désengager progressivement des marchés restauration hors foyer à l'égard des produits surgelés induisant une sous activité chronique du site de PLUMELIN et obligeant le groupe DUC à envisager une solution pour ce dernier (cession du site en transférant si possible l'activité sur d'autres sites), seuls les immobilisations incorporelles et corporelles, les stocks et le crédit-bail immobilier ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

#### **24) Revenus**

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA). Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

#### **25) Résultat opérationnel courant**

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

#### **26) Charges ou produits opérationnels non courants**

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

#### **27) Coût de financement**

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

#### **28) Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### D. Périmètre de consolidation et date de consolidation

Le groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS est composé :

- des sociétés VERNEUIL PARTICIPATIONS et FINANCIERE DUC lesquelles sont consolidées par intégration globale,
- du groupe DUC, consolidé par intégration globale,
- du groupe ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR qui est consolidé par mise en équivalence,
- du groupe SFC qui est consolidé par mise en équivalence.

	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009
VERNEUIL PARTICIPATIONS	Paris	542 099 890				
Electricité et Eaux de Madagascar	Paris	602 036 782	24,37%	24,32%	31,28%	27,05%
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	23,56%	25,99%	23,56%	33,36%
Financière Duc	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Groupe Duc SA	Chailley (89)	722 621 166	66,71%	66,71%	79,23%	71,63%
Scea de Varennes	Chailley (89)	384 018 644	66,64%	66,64%	99,90%	99,90%
Charolles Accoupage	Chailley (89)	382 094 092	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Nutri-Bourgogne	Chailley (89)	401 735 352	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Drome Acoupage	Chailley (89)	343 580 981	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Sovigard	Chailley (89)	339 457 178	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Duc Développement International	Chailley (89)	433 278 892	46,67%	46,67%	69,96%	69,96%
Sci de la Trirandière	Chailley (89)	390 363 463	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Sci de Varennes	Chailley (89)	385 025 440	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Rôtisserie Duc Dijon	Chailley (89)	448 423 053	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Cobral	Lorient (56)	393 757 067	66,71%	66,71%	100,00%	100,00%
Cobral la Cheze	La Chèze (22)	393 732 045	65,38%	65,38%	98,00%	98,00%
DRB, Bulgarie			26,68%	34,02%	40,00%	51,00%
Dialzo	Vergt (24)	334 719 028	25,86%		38,77%	

Les actions DUC, EEM et SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

En date du 15/09/2009, le tribunal de commerce de Périgueux a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire contre la société DIALZO. La société a donc été consolidée par mise en équivalence jusqu'au 30/06/2009 puis déconsolidée à compter du 01/07/09.

Le 13/10/2009, DUC a acquis 11% des actions DRB portant ainsi sa participation de 40% à 51%. Cette société est intégrée globalement à compter de cette date (intégration proportionnelle auparavant).

## E. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### 1) Ecarts d'acquisition - Goodwill

	31.12.2008	31.12.2009
Valeur brute à l'ouverture	3 656	0
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises		
Transfert vers Titres mis en équivalence		
Transfert vers autres actifs	-3 770	0
Autres augmentations (diminutions)	114	
Valeur brute à la clôture	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes de valeurs à l'ouverture	0	
Pertes de valeur sur goodwill		
Autres augmentations (diminutions)		
Pertes de valeur à la clôture	<b>0</b>	<b>0</b>
Valeur nette	<b>0</b>	<b>0</b>

En 2008, conformément à IFRS 3, l'écart d'acquisition de la société COBRAL avait été révisé et la juste valeur des immobilisations corporelles déterminée à l'intérieur du délai d'affectation sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des professionnels qualifiés. Il en était ressorti un excédent de la quotepart d'intérêts de l'acquéreur sur la juste valeur des actifs et passifs acquis par rapport au coût de 114 K€ lequel avait été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

### 2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	31.12.2009
Valeur brute à l'ouverture	457	544
Acquisitions	108	164
Transfert vers actifs à céder		-2
Cessions		
Autres reclassements	-21	0
Valeur brute à la clôture	<b>544</b>	<b>705</b>
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	319	371
Transfert vers Titres mis en équivalence		
Autres reclassements	-4	
Dotations de l'exercice	56	77
Reprise de l'exercice		
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	<b>371</b>	<b>448</b>
Valeur nette	<b>173</b>	<b>258</b>
Dont :		
Groupe Duc	173	258

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2008	Augmen- tation	Diminution	Transfert à céder	Autres mouvements	31.12.2009
Droits d'exploitation	0					0
Frais R&D	0					0
Concessions, brevets...	461	164			11	635
Droit au bail, Fonds de commerce	72			-2		70
Autres immobilisations incorporelles	11				-11	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>544</b>	<b>164</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>705</b>
Concessions, brevets...	328	73			5	407
Frais R&D	0					0
Droit au bail Fonds de commerce	37	3				41
Autres immobilisations incorporelles	5				-5	0
Amort. et pertes de valeur	371	77	0	0	0	447
<b>Valeur nette</b>	<b>173</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>258</b>

### 3) Immobilisations corporelles

	31.12.2008	31.12.2009
Valeur brute à l'ouverture	52 137	64 488
Acquisitions	9 585	3 116
Cessions	-1 362	-1 408
Réévaluation	30	
Variation de périmètre		16
Ventilation de l'écart d'acquisition de Cobral	3 973	
Transfert en actifs à céder		-4 751
Autres reclassements	125	0
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>64 488</b>	<b>61 461</b>
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	22 220	25 623
Dotation de l'exercice	4 150	4 663
Reprise de l'exercice	-872	-943
Transfert en actifs à céder		-1 345
Autres reclassements	125	
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à la clôture</b>	<b>25 623</b>	<b>27 998</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>38 865</b>	<b>33 463</b>
Dont :		
Groupe SFC		
Groupe Duc	38 864	33 462
Autres	1	1
	<b>38 865</b>	<b>33 463</b>

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée par un rapport d'expert et par référence directe à un prix de marché pour les terrains dans l'Yonne (réf : SAFER de Bourgogne 2005). Au 31/12/2008, un terrain a été réévalué de 30 K€ (contrepartie au poste de réserve « Ecart de réévaluation »).

Les transferts an actifs à céder concernant le site de PLUMELIN (Cf. C. 23)

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2008	Augmen- tation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert à céder	Virement de poste à poste	31.12.2009
Terrains	3 619	0			-109		3 510
Constructions	32 995	919	-559		-2 012	1 515	32 858
Installations techniques	24 704	1 965	-581		-2 275	101	23 914
Autres immobilisations corporelles	1 244	21	-26	16	-73	-5	1 177
Immobilisations en cours	1 927	211	-242		-282	-1 611	2
<b>Valeurs brutes</b>	<b>64 489</b>	<b>3 116</b>	<b>-1 408</b>	<b>16</b>	<b>-4 751</b>	<b>0</b>	<b>61 461</b>
Terrains	1	15			-14		2
Constructions	13 242	1 419	-472		-234	-2	13 953
Installations techniques	11 596	3 072	-471		-1 062	28	13 164
Autres immobilisations corporelles	784	157			-35	-26	880
Immobilisations en cours	0						0
Amort. et pertes de valeurs	25 623	4 663	-943	0	-1 345	0	27 998
<b>Valeurs nettes</b>	<b>38 865</b>	<b>-1 546</b>	<b>-466</b>	<b>16</b>	<b>-3 407</b>	<b>0</b>	<b>33 463</b>
Dont :							
Biens pris en crédit-bail							
Terrains	381				-2		379
Constructions	5 176				-805		4 371
Installations techniques	4 022	1 395					5 417
Autres immobilisations corporelles	414					8	422
<b>Valeurs brutes</b>	<b>9 993</b>	<b>1 395</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-807</b>	<b>8</b>	<b>10 589</b>
Constructions	658	292			-20	-1	930
Installations techniques	2 330	462					2 792
Autres immobilisations corporelles	398	8					406
Amort. et pertes de valeurs	3 386	762	0	0	-20	-1	4 128
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 607</b>	<b>633</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-787</b>	<b>9</b>	<b>6 461</b>

#### 4) Immeubles de placement

	31.12.2008	31.12.2009
Valeur brute à l'ouverture	93	259
Acquisitions		
Cessions	-1	
Ventilation de l'écart d'acquisition de Cobral	167	
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>259</b>	<b>259</b>
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	60	73
Dotations de l'exercice	13	13
Reprise de l'exercice		
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à la clôture</b>	<b>73</b>	<b>87</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>186</b>	<b>172</b>

### 5) Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence

% de détention	31.12.2008		31.12.2009	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Bless S.A. 55,01%	2 287	-	-	-
Jestin 25,00%	1 500	-	1 500	-
<b>Total</b>	<b>3 787</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>

### 6) Titres des sociétés mises en équivalence

	31.12.2008			31.12.2009		
	EEM	SFC	Total	EEM	SFC	Total
Valeur d'équivalence à l'ouverture	16 158	4 204	20 362	15 078	3 390	18 468
Quote-part de résultat de la période	-1 009	-858	-1 867	-222	102	-120
Ecart de conversion	-109	8	-101	61	-4	57
Variation de périmètre	180		180	-29	2 125	2 096
Autres variations	-142	36	-106	1 254	240	1 493
Valeur d'équivalence à la clôture	15 078	3 390	<b>18 468</b>	16 142	5 853	<b>21 994</b>
Pourcentage d'intérêt						
Valeur d'acquisition à l'ouverture	9 792	2 935	12 727	9 797	2 935	12 732
Augmentation (diminution)	5		5	-7	2 700	2 693
Valeur d'acquisition à la clôture	9 797	2 935	<b>12 732</b>	9 790	5 635	<b>15 425</b>
Impôts différés passifs à l'ouverture :						
Augmentation						-
Diminution						-
Impôts différés passifs à la clôture :						-
Nombre de titres	759 499	637 214		758 949	937 214	
cours à la clôture	8,98	2,91		7,80	2,92	
Valeur boursière à la clôture	6 820	1 854	<b>8 675</b>	5 920	2 737	<b>8 656</b>

Le Groupe n'entendant pas céder les titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS, la valeur boursière n'a pas été retenue comme un élément de la juste valeur de ces titres.

Les éléments significatifs des états financiers consolidés des deux sous-groupes sont les suivants :

<b>Electricité et Eaux de Madagascar</b>		
	31.12.2008	31.12.2009
Actifs non courants	84 247	78 562
Actifs courants	10 808	12 685
Actif	<b>95 055</b>	<b>91 247</b>
Capitaux propres (part du Groupe)	62 064	66 370
Intérêts minoritaires	1 127	1 711
Passifs non courants	12 686	9 121
Passifs courants	19 178	14 045
Passif	<b>95 055</b>	<b>91 247</b>
Produits des activités courantes	18 530	13 756
Résultat opérationnel courant	-1 796	-1 010
Résultat opérationnel	-1 732	2 223
Résultat avant impôt	-778	1 180
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3971	-602
Résultat net (part du groupe)	<b>-4142</b>	<b>-911</b>

<b>Société Française de Casinos</b>		
	31.10.2008	31.10.2009
Actifs non courants	48 325	47 399
Actifs courants	6 428	2 532
Actif	<b>54 753</b>	<b>49 931</b>
Capitaux propres (part du Groupe)	14 392	22 523
Intérêts minoritaires	828	619
Passifs non courants	12 405	16 398
Passifs courants	27 128	10 391
Passif	<b>54 753</b>	<b>49 931</b>
Produits des activités courantes	14 160	13 427
Résultat opérationnel courant	-1 211	382
Résultat opérationnel	-1 200	1 096
Résultat avant impôt	-2 490	502
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3454	405
Résultat net (part du groupe)	<b>-3640</b>	<b>391</b>

## 7) Autres actifs financiers non courants

Ils concernent :

	31.12.2008	31.12.2009
Autres titres immobilisés et créances rattachées	118	118
Pertes de valeur	114	114
Valeur nette	<b>4</b>	<b>4</b>
Titres de Scpi	16	16
Pertes de valeur		
Valeur nette	<b>16</b>	<b>16</b>
Prêts	42	21
Pertes de valeur	0	0
Valeur nette	<b>42</b>	<b>21</b>
Dépôts et cautionnements	2 791	2 193
Pertes de valeur	11	11
Valeur nette	<b>2 780</b>	<b>2 182</b>
Total valeur brute	2 967	2 348
Pertes de valeur	125	125
Total valeur nette	<b>2 842</b>	<b>2 223</b>
Dont :		
Groupe Duc	2 821	2 202
Verneuil Participations	20	20
Financière Duc	1	1
	<b>2 842</b>	<b>2 223</b>

Dans le poste dépôts et cautionnements figure notamment le fonds de garantie de l'affacturage de la société DUC qui représente 10% de l'encours clients cédé.

## 8) Contrats de location financement

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	Total
Valeur nette comptable des biens pris en crédit-bail	<b>2 641</b>	<b>3 820</b>	<b>6 461</b>
Montant des redevances restant à payer :	2 780	2 042	4 822
A moins d'un an	659	703	1 362
A plus d'un an et moins de cinq ans	2 093	1 214	3 307
A plus de cinq ans	28	125	153

## 9) Impôts différés actif

Le groupe a activé des impôts différés actifs à hauteur de ses impôts différés passifs. (Cf. §20).

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2009, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de :

- 3,6 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de Verneuil Participations.
- 1,1 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires du groupe DUC

## 10) Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernent :

- en 2008, la société DIALZO que le groupe DUC s'est engagé à céder et inscrit en 2009 pour une valeur nette nulle.
- en 2009, le site de PLUMELIN (groupe DUC) et la société DIALZO de valeur nulle.

	Actifs en cours de cession	
	2008	2009
Immobilisations incorporelles		2
Immobilisations corporelles		3 407
Titres mis en équivalence	329	
Stocks		1 370
Autres actifs non courants		
Impôts différés actif		
Actifs courants (hors trésorerie)		
Trésorerie		
Perte de valeur		
<b>Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>329</b>	<b>4 779</b>
provisions pour retraite		
Dettes financières		160
Autres passifs courants		192
<b>Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente</b>	<b>0</b>	<b>352</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>329</b>	<b>4 426</b>

## 11) Actifs biologiques

Les actifs biologiques correspondent aux stocks d'animaux vivants de groupe DUC et s'analysent ainsi :

	31.12.2008		31.12.2009	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Futurs reproducteurs	433	433	406	406
Reproducteurs	938	938	748	748
Œufs à couvrir	470	470	685	685
Volailles de chair	4 780	4 780	3 738	3 738
<b>Total</b>	<b>6 621</b>	<b>6 621</b>	<b>5 577</b>	<b>5 577</b>

En nombre de « têtes » ils s'apprécient ainsi :

	31.12.2008	31.12.2009
Futurs reproducteurs	49 130	58 954
Reproducteurs	118 005	115 795
Œufs à couvrir	2 135 190	2 131 450
Volailles de chair	4 260 329	4 191 436
<b>Total</b>	<b>6 562 654</b>	<b>6 497 635</b>



Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

	31.12.2008	31.12.2009
Verneuil & Associés	481	481
Foch Investissement	77	77
total	558	558

Ils portent intérêts au taux Euribor 12 mois plus 0,5 points et sont remboursables à moins d'un an.

Le poste « Autres créances diverses » se compose principalement de créances vis-à-vis de BSA BOURGOIN et BSAD (groupe DUC) d'un montant de 21 084 K€ provisionnées à 100%.

### 15) Actif d'impôt exigible

En 2008, il correspond pour l'essentiel à une créance de carry back.

### 16) Capital

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31.12.2008 : idem) d'une valeur nominale de 10 € chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le capital est ainsi réparti :

	Nombre d'actions			
	31.12.2008	%	31.12.2009	%
Verneuil et Associés SNC	996 560	90,66%	996 560	90,66%
Foch Investissements SNC	21 643	1,97%	21 643	1,97%
Autres nominatifs	9 466	0,86%	9 466	0,86%
Public	71 596	6,51%	71 596	6,51%
Total	1 099 265	100,00%	1 099 265	100,00%

### 17) Endettement financier net

L'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

	31.12.2008	31.12.2009
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit non courants :</b> I	<b>6 493</b>	<b>5 750</b>
Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	5 770	5 574
Echéances à plus de cinq ans	723	175
<b>Emprunts courants auprès des établissements de crédit:</b> II	<b>23 396</b>	<b>21 784</b>
Dont : Découvert *	21 420	19 867
Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires	1 976	1 917
<b>Total Emprunts auprès des établissements de crédit ( I+II )</b> III	<b>29 889</b>	<b>27 533</b>
<b>Autre endettement à moins d'un an:</b>		
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées *	5 379	5 548
	<b>5 379</b>	<b>5 548</b>
<b>Endettement Brut (III+IV)</b> V	<b>35 268</b>	<b>33 082</b>
Dont : taux fixe		
taux variable	35 268	33 082
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie :</b>		
Valeurs mobilières de placement	1 792	537
Disponibilités	1 269	556
	<b>3 061</b>	<b>1 093</b>
<b>Endettement financier net ( V - VI )</b>	<b>32 207</b>	<b>31 989</b>

L'échéance des dettes financières est la suivante :

	<1 an	2-5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	1 917	5 574	175	7 667
Découverts *	19 867			19 867
Comptes courants *	5 548			5 548
				<b>33 082</b>

\* crédit à moins d'un an renouvelable

Les valeurs mobilières de placement sont composées essentiellement de SICAV de trésorerie sans risques.

Dans les concours bancaires courants est inclus l'affacturage de groupe DUC pour un montant de 17.474 K€ au 31/12/09 contre 17.830 K€ au 31/12/08. A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients, la gestion du poste clients étant conservée par la société DUC, sauf pour la société COBRAL pour laquelle, le risque étant porté par le factor, les comptes clients sont soldés. La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie du groupe DUC. Le poste client de DUC est cédé à hauteur de 96% et celui de COBRAL à 100%.

Les coûts liés à l'affacturage s'élèvent pour l'exercice 2009 à :

- 497 K€ de charges financières
- 95 K€ de commissions d'affacturage

Le poste client cédé est composé essentiellement de clients de la grande distribution, les risques financiers liés à l'affacturage peuvent donc être considérés comme quasi-inexistants.

Figurent en outre, dans le poste « emprunts », les financements accordés sous forme de crédit-bail au groupe DUC dont les charges financières liées sont de 226 K€ en 2009 pour 200 K€ en 2008.

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

	31.12.2008	31.12.2009
Foch Investissements	52	55
Verneuil & associés	4 247	4 247
FD Conseils et Participations	1 010	1 179
Divers autres	70	67
total	5 379	5 548

Les charges financières du groupe se sont élevées au cours de l'exercice à 1.080 K€ contre 1.426 K€ l'exercice précédent.

### 18) Autres passifs non courants

	31.12.2008	31.12.2009
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an (1)		1 826
Subventions restant à reprendre	1 456	1 303
<i>Dont à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	597	567
<i>Dont à plus de cinq ans</i>	859	736
Dettes diverses (2)	2 329	2 030
Passifs non courants	<b>3 785</b>	<b>5 159</b>
Dont :		
Groupe DUC	3 785	5 159

(1) moratoire sur 36 mois

(2) dont CECAB (minoritaire du groupe DUC à hauteur de 16,82%) : 2.000 KE, bloqués sur 5 ans sans intérêts

Les subventions des organismes publics ou assimilés, au titre de différentes incitations à l'investissement sont reprises en produit au prorata des amortissements des immobilisations qu'elles financent. Elles concernent principalement la station d'épuration de DUC pour 909 K€.

Les dettes fiscales correspondent à la partie d'un moratoire due à plus d'un an.

Les dettes diverses sont la part à plus d'un an des comptes courants créditeurs.

### 19) Provisions non courantes

	Restructuration	Indemnités de départ en retraite	Médailles du travail	Autres avantages à long terme	Total
Au 31.12.2008	0	2 192	343	23	2 558
Augmentation		289		3	292
Montants repris utilisés					0
Montants repris non utilisés		-584	-25		-609
Au 31.12.2009	<b>0</b>	<b>1897</b>	<b>318</b>	<b>26</b>	<b>2 241</b>
Dont :					
DUC	0	1897	318	26	2 241

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

**a) Montants reconnus au bilan**

	31.12.2008	31.12.2009
Charges à payer (passif net au bilan)	-2 192	-1 897
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)		
<b>Montant net reconnu au bilan</b>	<b>-2 192</b>	<b>-1 897</b>

**b) Composante à inscrire au compte de résultat**

	31.12.2008	31.12.2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	153	163
Amortissements des services passés, droits non acquis		-48
Coût de l'actualisation	103	126
Prestations payées		
Amortissement des (gains) ou pertes actuarielles	129	-504
Prestations devenues sans objet		
<b>Charges (produit) de l'année</b>	<b>385</b>	<b>-263</b>

**c) Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)**

	31.12.2008	31.12.2009
Engagement à l'ouverture	1 802	2 192
Effets des modifications du plan (au 01/12/09)		-48
Reclassement	22	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	153	163
Coût de l'actualisation	103	126
Prestations payées	-17	-32
(Gains) ou pertes actuariels reconnus au cours de l'exercice	129	-504
<b>Engagement à la clôture</b>	<b>2 192</b>	<b>1 897</b>

## 20) Impôts différés

	31.12.2008		31.12.2009	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt
Retraitement des subventions en immobilisations	1 019	340	942	314
Retraitement des amortissements	0	0	0	0
Avantages du personnel	2 192	731	1 898	633
Charges fiscales temporairement non déductibles	728	243	465	155
Provision pour autres avantages à long terme	170	57	172	57
Déficits fiscaux	37 365	12455	20 196	6732
Perte de valeur des actifs	0	0	153	51
Autres bases d'actif	105	35	84	28
<b>Impôt différé actif</b>	<b>41 579</b>	<b>13 859</b>	<b>23 910</b>	<b>7 969</b>
Provisions réglementées	2 335	778	2 260	753
Réévaluation des immobilisations	5 181	1 727	4 515	1 505
Crédit-bail	1 998	666	2 646	882
Retraitement des amortissements	0	0	0	0
Provision sur titres d'autocontrôle	704	235	470	157
Provisions sur C/C groupe non fiscalisées	317	106	336	112
Subventions d'investissement				
Autres bases de passif d'impôts				
<b>Impôt différé passif</b>	<b>10 535</b>	<b>3 512</b>	<b>10 227</b>	<b>3 409</b>
<b>Impôt différé net</b>	<b>31 044</b>	<b>10 347</b>	<b>13 683</b>	<b>4 560</b>
A déduire :				
Impôts différés nets actifs non constatés				
Impôts différés nets passifs constatés en « Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente »				
Impôts différés nets actifs constatés en « Actifs et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente »				
	<b>0</b>	<b>10 347</b>		<b>4 560</b>
Soit :				
Impôts différés "Actifs"				192
Impôts différés "Actifs" non constatés		10 461		4 561
Impôts différés "Passifs"		114		-193

Eu égard aux résultats des sociétés et des perspectives, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice au delà de l'impôt différé actif.

## 21) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2008	31.12.2009
Groupe Duc	30 598	26 909
Financière Duc	4	8
Verneuil Participations	271	230
	<b>30 873</b>	<b>27 148</b>

## 22) Dettes fiscales et sociales

	31.12.2008	31.12.2009
Groupe Duc	12 311	12 837
Financière Duc	0	0
Verneuil Participations	31	32
	<b>12 342</b>	<b>12 869</b>

### 23) Autres dettes courantes

	31.12.2008	31.12.2009
Avances et acomptes reçus		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29	37
Créditeurs divers	1 111	1 392
Produits constatés d'avance (subventions à moins d'un an)	172	152
<b>Total</b>	<b>1 311</b>	<b>1 581</b>
Dont :		
Groupe Duc	1 182	1 451
Financière Duc	0	0
Verneuil Participations	130	130
	<b>1 311</b>	<b>1 581</b>

### 24) Provisions courantes

Elles concernent les éléments suivants :

	31.12.2008	Dotation	Reprise Utilisé	reprise non utilisé	31.12.2009
Provision pour litiges prud'homaux		106			106
Provision pour restructuration					
Divers	240	133	-88	-67	218
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>239</b>	<b>-88</b>	<b>-67</b>	<b>324</b>
Dont :					
Groupe Duc	201	239	-88	-28	324
Verneuil Participations	39			-39	0
	<b>240</b>	<b>239</b>	<b>-88</b>	<b>-67</b>	<b>324</b>

### 25) Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Par suite de la prise de contrôle par le Groupe de SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS, elle est principalement organisée en fonction du découpage suivant : la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (jeux virtuels, casinos et thermes), groupe DUC (volaille) et groupe EEM (investissements diversifiés).

#### a) Analyse du capital investi

	31.12.2008		31.12.2009	
Capitaux propres	28 951	45,19%	23 416	40,26%
Impôts différés	114	0,18%	193	0,33%
Provisions courantes et non courantes	2 798	4,37%	2 566	4,41%
Endettement financier net	32 207	50,27%	31 989	55,00%
<b>Capitaux investis</b>	<b>64 070</b>	<b>100,00%</b>	<b>58 163</b>	<b>100,00%</b>
Répartis entre :				
SFC	3 391	5,29%	5 853	10,06%
Groupe Duc	42 598	66,49%	35 828	61,60%
Groupe Eem	15 077	23,53%	16 142	27,75%
Divers	3 004	4,69%	341	0,59%
	<b>64 070</b>	<b>100,00%</b>	<b>58 163</b>	<b>100,00%</b>

## b) Analyse sectorielle du bilan

	Duc	Eem	SFC	Divers	31.12.2009
Ecarts d'acquisition - Goodwill	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	258	0	0	0	258
Immobilisations corporelles	33 461	0	0	0	33 463
Immeubles de placement	171	0	0	1	172
Participations dans des entités liées	0	0	0	0	0
Titres en mis en équivalence	0	16 142	5 853	0	21 994
Autres actifs financiers non courants	2 202	0	0	21	2 223
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	-5 159	0	0	0	-5 159
Impôts différés	192	0	0	0	192
<b>ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS</b>	<b>31 125</b>	<b>16 142</b>	<b>5 853</b>	<b>23</b>	<b>53 142</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	4 779	0	0	0	4 779
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-352	0	0	0	-352
<b>Actifs (passifs) destinés à la vente</b>	<b>4 426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 426</b>
Actifs biologiques	5 577	0	0	0	5 577
Stocks et en-cours	9 614	0	0	0	9 614
Clients	18 732	0	0	54	18 787
Autres actifs courants	7 548	0	0	664	8 212
Actif d'impôt exigible	2	0	0	0	2
Fournisseurs	-26 909	0	0	-238	-27 148
Dettes fiscales et sociales	-12 837	0	0	-32	-12 869
Autres dettes courantes	-1 451	0	0	-130	-1 581
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0
<b>Actifs moins passifs hors endettement net</b>	<b>275</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>317</b>	<b>593</b>
<b>Capitaux investis</b>	<b>35 826</b>	<b>16 142</b>	<b>5 853</b>	<b>341</b>	<b>58 163</b>

	Duc	Eem	SFC	Divers	31.12.2008
Ecarts d'acquisition - Goodwill	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	173	0	0	0	173
Immobilisations corporelles	38 864	0	0	1	38 865
Immeubles de placement	184	0	0	1	186
Participations dans des entités liées	0	0	0	0	0
Titres en mis en équivalence	0	15 077	3 391	0	18 468
Autres actifs financiers non courants	2 820	0	0	21	2 841
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	-3 785	0	0	0	-3 785
Impôts différés	0	0	0	0	0
<b>ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS</b>	<b>38 256</b>	<b>15 077</b>	<b>3 391</b>	<b>23</b>	<b>56 747</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	329	0	0	0	329
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	0	0	0	0	0
<b>Actifs (passifs) destinés à la vente</b>	<b>329</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>329</b>
Actifs biologiques	6 621	0	0	0	6 621
Stocks et en-cours	10 998	0	0	0	10 998
Clients	21 688	0	0	15	21 704
Autres actifs courants	8 540	0	0	3 402	11 942
Actif d'impôt exigible	253	0	0	0	253
Fournisseurs	-30 598	0	0	-275	-30 873
Dettes fiscales et sociales	-12 311	0	0	-31	-12 342
Autres dettes courantes	-1 182	0	0	-130	-1 311
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0
<b>Actifs moins passifs hors endettement net</b>	<b>4 011</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 981</b>	<b>6 992</b>
<b>Capitaux investis</b>	<b>42 596</b>	<b>15 077</b>	<b>3 391</b>	<b>3 004</b>	<b>64 070</b>

### c) Eléments du compte de résultat

	Verneuil Participations	Groupe EEM	Groupe SFC	Groupe DUC	Financière Duc	TOTAL
<b>31.12.2009</b>						
Chiffre d'affaires	46	0	0	188 154	0	188 200
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	46	0	0	188 989	0	189 036
Achats consommés	0	0	0	-95 102	0	-95 102
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours	0	0	0	-1 594	0	-1 594
Charges externes	-171	0	0	-51 995	-17	-52 182
Charges de personnel	-73	0	0	-37 427	0	-37 500
Impôts et taxes	-44	0	0	-3 126	0	-3 170
Dotation nette aux amortissements	0	0	0	-4 753	0	-4 753
Dépréciation d'actifs net des reprises	59	0	0	-305	0	-246
Provisions pour risques et charges	0	0	0	113	0	113
autres charges	0	0	0	-72	0	-72
autres produits (charges) exceptionnels	1	0	0	1	0	1
Transfert de charge et production immobilisée	6	0	0	549	0	556
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	-176	0	0	-4 721	-17	-4 913
Autres produits et charges opérationnels non courants	-568	0	0	-231	0	-798
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	-743	0	0	-4 952	-17	-5 712
Résultat financier	-109	0	0	-941	0	-1 050
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence	0	-222	102	-186	0	-306
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	-852	-222	102	-6 079	-17	-7 068
Charge d'impôt sur le résultat	0	0	0	-78	0	-78
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	-852	-222	102	-6 157	-17	-7 146

Le résultat non opérationnel de VERNEUIL PARTICIPATIONS est constitué pour 575 K€ du mali de relation de SFC. Celui du groupe DUC est constitué essentiellement de moins-values sur cession d'immobilisations.

La quote-part de résultat des participations mises en équivalence du groupe DUC concerne la société DIALZO.

	Verneuil Participations	Groupe EEM	Groupe SFC	Groupe DUC	Financière Duc	TOTAL
<b>31.12.2008</b>						
Chiffre d'affaires	40	0	0	202 716	0	202 756
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	40	0	0	203 604	0	203 644
Achats consommés	-2	0	0	-112 805	0	-112 806
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours	0	0	0	1 324	0	1 324
Charges externes	-298	0	0	-55 001	-20	-55 319
Charges de personnel	-73	0	0	-34 921	0	-34 994
Impôts et taxes	-63	0	0	-4 084	-12	-4 159
Dotation nette aux amortissements	0	0	0	-4 261	0	-4 261
Dépréciation d'actifs net des reprises	0	0	0	-246	0	-246
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-657	0	-657
autres charges	0	0	0	-206	0	-206
autres produits (charges) exceptionnels	93	0	0	115	0	208
Transfert de charge et production immobilisée	0	0	0	365	0	365
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	-302	0	0	-6 773	-32	-7 106
Autres produits et charges opérationnels non courants	-77	0	0	218	0	140
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	-379	0	0	-6 555	-32	-6 966
Résultat financier	-34	0	0	-1 344	0	-1 379
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence	0	-1 009	-858	-142	0	-2 009
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	-413	-1 009	-858	-8 042	-32	-10 354
Charge d'impôt sur le résultat	0	0	0	553	0	553
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	-413	-1 009	-858	-7 489	-32	-9 801

## 26) Impôt sur les sociétés

La (charge) ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	31.12.2008	31.12.2009
Impôt courant	248	
Impôts différés	305	-144
(Impôt) crédit d'impôt	<b>553</b>	<b>-144</b>
Dont :		
Groupe Duc	553	-78

### Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31.12.2008	31.12.2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	-9 801	-7 146
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	-553	78
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 009	306
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-8 345	-6 762
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	-2 781	-2 254
Effets sur l'impôt théorique :		
des différences permanentes	-44	18
des ajustements des déficits fiscaux		0
des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	2502	2 329
des déficits fiscaux non reconnus précédemment		-15
du transfert en activité abandonnées ou en cours de cession		0
des éléments divers	-230	
Charge (crédit) d'impôt réel	-553	78
Taux effectif d'impôt	6,63%	-1,15%

## 27) Engagements hors bilan

### a) Engagements financiers donnés

VERNEUIL PARTICIPATIONS est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des SCPI PROPIERRE, EUREXFI HABITAT, VALLOIRE INVESTISSEMENT PIERRE.

Conjointement à l'acquisition pour un euro de 5 000 actions de la société GEP INDUSTRIES (effectuée en 2002), VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est engagée auprès du cédant à lui verser un complément de prix égal à 75% des produits encaissés au titre desdites actions au cours d'une période de 10 ans expirant le 14 janvier 2012.

VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire dans la limite de 777 K€, à l'égard de la société NATEXIS LEASE, dans le cadre d'un contrat de crédit bail souscrit par la Société DUC. L'engagement produira ses effets jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues par la Société DUC aux termes du contrat de crédit bail d'une durée de 6 années.

VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire et indivisible au bénéfice de la société CECAB pour le remboursement du solde des loyers du crédit-bail souscrit initialement par la société CGPA PENY auprès du CREDIT LYONNAIS LEASING. Le solde des loyers dus s'élève à 1.131 K€ et l'engagement produirait ses effets jusqu'au 30 avril 2010.

Les stocks de la société COBRAL sont gagés par la société AUXIGA afin de couvrir une ouverture de crédit avec le CREDIT AGRICOLE.

#### **b) Engagements financiers reçus**

L'abandon de créance de 125 K€ consenti par VERNEUIL PARTICIPATIONS à la société BLESS SARL par acte du 2 janvier 2004 est consenti avec une clause de retour à meilleure fortune. Celle-ci prévoit que VERNEUIL PARTICIPATIONS conservera son droit de créance sans intérêts sur la société BLESS SARL avant toute forme de distribution en cas de résultat bénéficiaire et ceci jusqu'à remboursement complet.

#### **c) Engagements réciproques**

Par renouvellement du contrat de prêt en date du 3 février 2004, 4 300 titres PARTNER REGULARITE ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FINANCIERE DUC SA. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 4 février 2004, soit jusqu'au 3 janvier 2005 et est renouvelé par tacite reconduction. Il est rémunéré au taux linéaire de 4,21% l'an calculé sur la valeur des titres au 4 mars 2003.

#### **d) Dettes garanties par des sûretés réelles**

La société DUC s'est portée caution solidaire de la société COBRAL pour la somme de 400 K€ auprès du CREDIT AGRICOLE pour une ligne de crédit inférieure ou égale à 800 K€ jusqu'au 19 juillet 2010. Il a été mis en place une ligne de gage AUXIGA sur le stock de COBRAL pour cette même ligne.

La société DUC s'est portée caution de la société COBRAL pour les fournisseurs suivants : SAS START PEOPLE pour 25 K€, VG GOOSSENS pour 35 K€ et pour CAMPINA pour 150 K€.

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

La société DUC s'est portée caution pour COBRAL auprès de la trésorerie Générale du Morbihan à hauteur de 742 K€, devant prendre fin courant 2010.

#### **e) Créances garanties par des sûretés réelles**

La créance due par ATLAS TELECOM HOLDINGS LIMITED à VERNEUIL PARTICIPATIONS pour la cession des titres de la société ATLAS TELECOM INTERACTIVE est garantie par un nantissement des titres cédés.

### **28) Effectif et droit à la formation**

	31.12.2008	31.12.2009
Effectif moyen :		
Cadres	47	49
Agents de maîtrise	112	106
Employés, ouvriers	924	928
	1083	1083
Dont :		
Groupe Duc	1082	1082
Verneuil Participations	1	1
	<b>1083</b>	<b>1083</b>

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Chez DUC, le volume engagé est estimé à 96.321 heures.

### **29) Informations relatives aux parties liées**

#### **a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

Néant.

**b) Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

		31.12.2008			31.12.2009		
		Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
Verneuil Participations							
Verneuil & Associés	Compte courant	134		-4247	41		-4247
Foch Investissements	Compte courant	3		-15	1	1	38
FDCP	Compte courant	40		-1 010	19		-1179
Duc							
Foch Investissements	Compte courant						129
Financière Duc							
Verneuil & Associés	Compte courant			481			481
Foch Investissements	Compte courant			37			37
Divers autres	Compte courant			-60			-60
<b>Total</b>		<b>177</b>	<b>0</b>	<b>-4 814</b>	<b>61</b>	<b>1</b>	<b>-4 801</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Verneuil Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note C.5 de l'annexe aux comptes consolidés qui précise que les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe comptable de la continuité d'exploitation. Ce principe pourrait s'avérer non approprié dans l'hypothèse où le soutien actuel des actionnaires ne serait pas poursuivi ou dans l'hypothèse où la prévision de résultat du groupe ne serait pas atteinte.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note C.6 de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du groupe DUC sur la base d'un business plan.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Chatillon et Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2010  
Les Commissaires aux Comptes

Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Jean PETIT

Alain PENANGUER

# COMPTES SOCIAUX

## I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(en euros)

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Terrains		1.418	1.418
Constructions		52	76
Matériel de bureau		403	529
Immobilisations corporelles	C.1	1.873	2.023
Participations	C.2.1	16.853.768	15.633.262
Autres titres immobilisés	C.2.2	5.106.457	8.383.087
Créances rattachées à des participations	C.2.3	18.924	46.571
Autres immobilisations financières	C.2.4	1.231.169	944.294
Immobilisations financières		23.210.318	25.007.214
Créances clients et comptes rattachés	C.3.C4	59.448	34.710
Autres créances	C.3.C4	256.361	2.984.279
Valeurs mobilières de placement	C.5		88.198
Disponibilités		16.545	46.450
Actif circulant		332.354	3.153.637
Charges constatées d'avance		2.409	0
Ecart de conversion		5.284	12.770
Compte de régularisation	C.6	7.693	12.770
Total		23.552.238	28.175.644

Passif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital		10.992.650	10.992.650
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22.513.867	22.513.867
Ecart de réévaluation		1.124	1.124
Réserve légale		152.937	152.937
Autres réserves		1.145.909	1.145.909
Report à nouveau		(15.443.144)	(13.275.393)
Bénéfice ou perte de l'exercice		(4.821.281)	(2.167.751)
Capitaux propres	C.7	14.542.062	19.363.343
Provisions pour risques et charges	C.8	5.284	12.770
Provisions pour risques et charges		5.284	12.770
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	C.9		14.608
Emprunts et dettes financières divers	C.10 C.12	8.742.676	8.483.226
Dettes fiscales et sociales	C.12	31.792	30.454
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	C.12	230.124	271.243
Autres dettes		300	
Dettes		9.004.892	8.799.530
Total		23.552.238	28.175.644

## II. COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

(en euros)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Prestations de services	C.14	63.048	57.938
Produits des activités annexes		839	7.670
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		9.110	0
Produits d'exploitation		72.998	65.609
Autres achats et charges externes	C.16	170.886	299.362
Charges de personnel		72.935	72.882
Impôts, taxes et versements assimilés		44.232	62.513
Dotations aux amortissements sur immobilisations		149	177
Charges d'exploitation		288.202	434.934
Résultat d'exploitation		(215.204)	(369.326)
Produits financiers	C.16	2.654.679	446.568
Charges financières	C.16	7.257.064	2.167.875
Résultat financier		(4.602.385)	(1.721.306)
Résultat courant avant impôt		(4.817.589)	(2.090.632)
Produits exceptionnels	C.17	4.902	573.763
Charges exceptionnelles	C.17	8.594	650.882
Résultat exceptionnel		(3.692)	(77.119)
Impôt sur les bénéfices			0
Bénéfice ou perte de l'exercice		(4.821.281)	(2.167.751)

## III. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle d'affecter la perte de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

## IV. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### A - OPERATIONS MAJEURES DE L'EXERCICE

#### A.1 Titres de participation et créances rattachées

- Titres ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR S.A.

Suite à la cession de 550 actions, notre participation a été ramenée à un total de 758.949 actions représentant 22,24% du capital social pour un montant de 9.790 K€ (au 31 décembre 2008, 759.499 titres pour 9.797 K€ soit 22,25% du capital). Cette cession a dégagé une moins-value nette de 3K€.

- Titres SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS S.A.

Suite à l'augmentation du capital de SFC entérinée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009, notre participation a été portée à 5.635 K€ soit 25,99% du capital, le nombre de titres détenus est de 937.214 (au 31 décembre 2008, 637.214 actions pour 2.935 K€ soit 21,64% du capital).

- Titres BLESS SARL

Suite à la clôture des opérations de liquidation en date du 29 décembre 2009, notre société a constaté une perte financière sur les titres BLESS de 2.286 K€. Cette perte a été neutralisée par la reprise de la dépréciation comptabilisée antérieurement.

#### A.2. Immobilisations corporelles

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

#### A.3 Autres titres immobilisés

Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice.

#### A.4. Valeurs mobilières de placement

Notre société ne détient plus aucune valeur mobilière de placement.

#### A.5 Groupe et associés

Les comptes courants ouverts auprès des sociétés du groupe ont fait l'objet d'une rémunération sur l'année 2009. Cette rémunération est fixée au taux Euribor + 0,5 %.

### **B - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### B.1. Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

#### B.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du P.C.G. homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au Journal Officiel du 21 septembre 1999, ainsi que les différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable qui sont venus successivement le modifier.

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### B.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- constructions : linéaire sur 30 à 40 ans
- matériel de bureau : linéaire sur 5 ans.

### B.4 Participations et créances rattachées

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonctions des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et la valeur probable de négociation.

### B.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres éventuellement retraités des méthodes comptables du groupe et des perspectives de rentabilité des sociétés ; pour les titres cotés, le cours du dernier jour du dernier mois boursier est retenu.

### B.6 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

Les créances en monnaies étrangères ont été converties au cours de la clôture.

### B.7 Disponibilités

La trésorerie se décompose en soldes bancaires.

### B.8 Provisions

Les provisions sont relatives aux principales éventualités suivantes :

- perte de change.

Ces provisions ont été évaluées conformément à l'application du règlement sur les passifs (CRC 2000-06 du 7 décembre 2000).

### B.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## C - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### C.1 Immobilisations corporelles

	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute à l'ouverture	3	3
- Acquisitions		
Matériel de bureau		1
- Cessions		
Terrains		
Constructions		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Matériel de bureau		1
Valeur brute à la clôture	3	3
Amortissements et provisions à l'ouverture	1	1
- Dotations de l'exercice	n.s.	n.s.
- Reprises de l'exercice	n.s.	n.s.
Amortissements et provisions à la clôture	1	1
Valeur nette	2	2

C.1.1 Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Terrains	1	1	1	1
Constructions	1	-	1	-
Matériel de bureau	1	1	1	1
Total	3	2	3	2

## C.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent ainsi :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<u>Titres de participation</u>				
Electricité et Eaux de Madagascar S.A. (1)	9.790	9.790	9.796	9.796
Duc S.A. (1)	6.311	1.426	6.311	2.898
Bless S.A.R.L.	Néant	Néant	2.287	0
Société Française de Casinos S.A. (1)	5.635	5.635	2.935	2.935
SARL Mag 1	4	4	4	4
Jestin S.A.	1.500	0	1.500	0
Gep Industries S.A.	76	0	76	0
Financière Duc S.A.	1.800	0	1.800	0
Sous-total	25.116	16.855	24.709	15.633
<u>Autres titres immobilisés</u>				
Obligations Financière Duc S.A.	11.475	5.091	11.475	8.368
Dialzo S.A.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Scheva	38	0	38	
Propierre SCPI	13	13	13	13
Eurexfi Habitat SCPI	1	1	1	1
Valloire Investissements Pierre SCPI	1	1	1	1
Sous-total	11.528	5.106	11.528	8.383
<u>Créances rattachées à des participations</u>				
Société apparentée Duc S.A.	19	19	47	47
Sous-total	19	19	47	47
<u>Autres immobilisations financières</u>				
Intérêts cours sur obligations Financière Duc S.A.	1.231	1.231	944	944
Sous-total	1.231	1.231	944	944
<b>Total</b>	<b>37.894</b>	<b>23.210</b>	<b>37.228</b>	<b>25.007</b>

(1) Voir informations détaillées § A.1

## C.2.1 Titres de participations

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
<u>Titres de participation</u>				
Electricité et Eaux de Madagascar S.A.	9.798		8	9.790
- A déduire dépréciations				
Duc S.A.	6.311			6.311
- A déduire dépréciations	3.413	1.472		4.885
Bless S.A.R.L.	2 287		2.287	0
- A déduire dépréciations	2 287		2.287	0
Société Française de Casinos S.A.	2 935	2.700		5.635
- A déduire dépréciations				
SARL Mag 1	4			4
- A déduire dépréciations				
Jestin S.A.	1 500			1.500
- A déduire dépréciations	1 500			1.500
Gep Industries S.A.	76			76
- A déduire dépréciations	76			76
Financière Duc S.A.	1 800			1.800
- A déduire dépréciations	1 800			1.800
<b>Valeur brute</b>	<b>24.711</b>	<b>2.700</b>	<b>2.295</b>	<b>25.116</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>15.635</b>	<b>1.228</b>	<b>8</b>	<b>16.855</b>

La variation nette est imputable aux éléments suivants :

### Acquisitions de titres

Augmentation de capital Société Française de Casinos : soit 300.000 titres

2.700

### Cessions de titres

550 titres EEM S.A.

(8)

### Dépréciation des titres Duc S.A.

(1.472)

Total

1 220

## C.2.2 Autres titres immobilisés

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
<u>Autres titres immobilisés</u>				
Obligations Financière Duc S.A. (1)	11.475			11.475
- A déduire dépréciations (2)	3.108	3.276		6.384
Dialzo S.A.	n.s.			n.s.
- A déduire dépréciations				
Scheva	38			38
- A déduire dépréciations	38			38
Propierre SCPI	13			13
- A déduire dépréciations				
Eurexfi Habitat SCPI	1			1
- A déduire dépréciations				
Valloire Investissements Pierre SCPI	1			1
- A déduire dépréciations				
<b>Valeur brute</b>	<b>11.528</b>			<b>11.528</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>8.382</b>	<b>3.276</b>		<b>5.106</b>

(1) Cette société de droit luxembourgeois, au capital de 1.800.000 € divisé en 18.000 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, constituée en vue de la reprise de la société DUC S.A., société française dont les actions sont admises à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris, a émis le 15 septembre 2005 un emprunt obligataire privé de 11.475.000 € représenté par 45 900 obligations d'une valeur nominale de 250 € chacune. Elles portent intérêts au taux de 2,5 % l'an payable le 15 septembre de chaque année. Cet emprunt échera le 14 septembre 2010. Le remboursement se fera intégralement au pair, au siège social de l'émetteur. Toutefois, il pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur en cas de fluctuation du marché financier pouvant être préjudiciable à la société émettrice.

(2) Les obligations FINANCIERE DUC S.A. ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 3.276 €.

## C.2.3 Créances rattachées à des participations

Il s'agit principalement des intérêts dus sur des avances consenties antérieurement.

## C.2.4 Prêts et autres immobilisations financières

	31/12/2008	Augmen- tation	Diminution	31/12/2009
<u>Autres immobilisations financières</u>				
Intérêts courus sur obligations Financière Duc S.A.	944	287		1.231
- A déduire dépréciations				
<b>Valeur brute</b>	<b>944</b>	<b>287</b>		<b>1.231</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>944</b>	<b>287</b>		<b>1.231</b>

## C.3 Créances clients et comptes rattachés - Autres créances

	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute	325	3.028
A déduire dépréciations	9	9
<b>Valeur nette</b>	<b>316</b>	<b>3.019</b>

31/12/2009    31/12/2008

Les autres créances incluent les éléments suivants :

- Les clients	68	44
- Les avances en principal faites aux sociétés du groupe	231	2.908
- Des créances diverses	(1) 26	(1) 76
Valeur brute	325	3.028

Les dépréciations concernent principalement :

- Les clients	9	9
	9	9

(1) Dont 26 K€ de solde à recevoir sur la cession des titres Atlas Telecom.

#### C.4 Echéances des créances

	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actif immobilisé	1.250	1.250		
- Autres immobilisations financières	1.231	1.231		
- Créances rattachées à des participations	19	19		
Actif circulant	316	316		
- Clients et comptes rattachés	59	59		
- Autres créances	257	257		
<b>Total</b>	<b>1.565</b>	<b>1.565</b>		

#### C.5 Valeurs mobilières de placement

	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur comptable		Valeur de marché	Valeur comptable		Valeur de marché
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Titres cotés	Néant	Néant	Néant	147	88	88
<b>Totaux</b>				<b>147</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

#### C.6 Compte de régularisation

Il s'agit de l'écart de conversion d'un montant de 5 K€ constaté au 31 décembre 2009 sur la créance détenue sur la société ATLAS TELECOM HOLDING LIMITED.

## C.7 Capitaux propres

	31/12/2008	Affectation du résultat (1)	Augment. de capital	Affectation réserve des PVL (1)	Résultat de l'exercice	31/12/2009
Capital	10.993					10.993
Primes d'émission	22.514					22.514
Ecart de réévaluation	1					1
Réserve légale	115					115
Réserve légale des plus-values à long terme	38					38
Réserves indisponibles	6					6
Réserve des plus- values à long terme	0					0
Autres réserves	1.140					1.140
Report à nouveau	(13.276)	(2.168)				(15.444)
Résultat de l'exercice	(2.168)	(2.168)			(4.821)	(4.821)
	19.363	0			(4.821)	14.542

(1). Selon AGE du 29 septembre 2009

La variation des fonds propres de la société au cours de l'exercice correspond :

- au résultat (perte) au 31 décembre 2008 : (2 168) K€

### Variation du capital social (en actions)

Aucune variation sur le capital social au cours de l'exercice.

### Détention du capital social

Le capital social est détenu par :

- VERNEUIL ET ASSOCIES SNC	996.560 actions	soit 90,66 % (des droits de vote)
- FOCH INVESTISSEMENTS SNC	21.643 actions	soit 1,97 % (des droits de vote)
- Actionnaires nominatifs	9.466 actions	soit 0,86 % (des droits de vote)
- Public	71.596 actions	soit 6,51 % (des droits de vote)

## C.8 Provisions

Les provisions concernent :

- perte de change (1) 5

(1) Cf. § C.6

### C.9 Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Ils incluent les éléments suivants :

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunt à l'ouverture de l'exercice	0	0
Emprunt souscrit au cours de la période	0	0
Remboursement de la période	0	0
Emprunt à la clôture de l'exercice	0	0
Intérêts courus sur emprunt	0	0
Etablissements financiers créditeurs	0	15
Agios à payer et intérêts courus sur établissements financiers créditeurs	0	n.s.
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
Echéances à moins d'un an	0	15
Echéances à plus d'un an	0	

### C.10 Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts de titres (1)	783	783
Intérêts courus sur emprunts de titres	159	128
Dépôts de garantie reçus		0
Dettes financières diverses		0
Groupe et associés (2)	7.800	7.572
<b>A la clôture</b>	<b>8.742</b>	<b>8.483</b>
Echéances à moins d'un an	8.742	8.483
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans		

(1) Les emprunts de titres concernent :

- 4 462 titres IPBM pour 47
- 4 300 titres Partner Régularité pour 736
- Total 783

Les titres IPBM avaient été prêtés jusqu'au 30 novembre 2002, mais ont fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Ils portent intérêt au taux annuel de 1,5 %.

Les titres Partner Régularité avaient été prêtés jusqu'au 3 février 2004. Ils ont fait l'objet d'un renouvellement pour une durée de onze mois à compter du 3 février 2004. Le prêt de titres Partner Régularité a été reconduit. Il porte intérêt au taux annuel de 4,15 %.

(2) Le poste « Groupe et associés » inclut les éléments suivants

- avances en principal consenties par les sociétés du groupe (au 31 décembre 2008 : 7.405) 7.573
- intérêts courus sur ces avances (au 31 décembre 2008 : 160) 220
- acomptes sur dividendes SCPI 2009 (au 31 décembre 2008 : 7) 7
- Soit au total 7.800

Ces avances consenties en comptes courants, sans terme fixe, sont rémunérées au taux EURIBOR + 0,5 % selon les conventions de trésorerie en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et leurs avenants signés en 2005 et 2006.

### C.11 Etat des échéances des dettes

Les dettes sont à moins d'un an.

## C.12 Dettes fournisseurs et charges à payer

### C.12.1

Les charges à payer incluses dans les postes du passif sont les suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes financières divers	159	128
Fournisseurs, factures non parvenues	190	193
Dettes sociales et fiscales	11	9
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>330</b>

### C.12.2

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 s'élèvent à 40 K€ contre 78 K€ au 31 décembre 2008.

## C.13 Etat des provisions

	31/12/2008	Augmen- tation	Diminution		31/12/2009
			Utilisé	Non utilisé	
Provisions					
- Provision pour perte de change	13	5	5	8	5
<b>Total 1</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
Dépréciations					
- des titres de participation	9.076	1.472		2.287	8.261
- des autres titres immobilisés	3.146	3.277			6.423
- sur comptes clients	9				9
- des valeurs mobilières de placement	59			59	0
<b>Total 2</b>	<b>12.290</b>	<b>4.749</b>		<b>2.346</b>	<b>14.693</b>
<b>Total général</b>	<b>12.303</b>	<b>4.754</b>		<b>2.359</b>	<b>14.698</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financière		4.757		2.359	
- exceptionnelle					

## C.14 Chiffre d'affaires

	31/12/2009	31/12/2008
Prestations de services	63	58
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>58</b>

C. 15 Détail des autres achats et charges externes

	31/12/2009	31/12/2008
Fournitures administratives		2
Locations immobilières	2	1
Charges de copropriété (Nice)	n.s.	2
Personnel extérieur à l'entreprise	12	17
Maintenance	1	1
Assurances	n.s.	
Documentation	1	2
Commissions et courtages		
Honoraires	140	247
Frais d'actes	1	5
Annonces et insertions	9	10
Services bancaires	4	11
Voyages et déplacements	1	1
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>299</b>

C.16 Détails du résultat financier

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur obligations Financière Duc S.A.	287	287
Revenus des prêts et avances	9	141
Reprise sur dépréciations des éléments financiers	2.346	
Reprise sur provisions pour perte de change	13	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (1)</b>	<b>2.655</b>	<b>446</b>
Intérêts divers		
Intérêts bancaires	1	1
Intérêts sur emprunts de titres	31	31
Intérêts des dettes et des dépôts créditeurs	120	237
Perte de change	5	1
Perte sur titres Bless S.A.R.L.	2.287	
Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières de placement	59	
Dotations aux provisions	5	13
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	4.749	1.885
<b>Total des charges financières (2)</b>	<b>7.257</b>	<b>2.168</b>
<b>Résultat financier (1) - (2)</b>	<b>(4.602)</b>	<b>(1.722)</b>

C.16.1 Le résultat financier de l'exercice correspond aux opérations suivantes :

- intérêts sur emprunts de titres	(31)
- intérêts des découverts bancaires	(1)
- intérêts des dettes et dépôts créditeurs	(120)
- perte de change sur cession des titres Atlas Telecom	(5)
- perte sur titres Bless S.A.R.L.	(2.287)
- dépréciation des éléments financiers	(4.749)
- charges nettes sur cessions des valeurs mobilières de placement	(59)
- provision pour perte de change	(5)
- revenus des prêts et avances consentis	9
- reprise sur provision écart de conversion	13
- reprise sur dépréciation des titres Bless S.A.R.L.	2.287
- reprise sur dépréciation des valeurs mobilières de placement	59
- intérêts courus sur obligations Financière Duc S.A.	287
<b>Total</b>	<b>(4.602)</b>

C.17 Détails du résultat exceptionnel

	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations de gestion	1	
Sur opérations en capital	4	574
Reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>5</b>	<b>574</b>
Sur opérations de gestion	2	
Sur opérations en capital	7	651
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>9</b>	<b>651</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4)</b>	<b>(77)</b>

C.18 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2009		31/12/2008	
	Montant concernant les entreprises		Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>Actif</b>				
Participations	23.536	1.580	23.129	1.580
Emprunt obligataire	11.475		11.475	
Créances rattachées à des participations	19		44	
Créances clients et comptes rattachés	57		27	
Autres créances immobilisées	1.231		944	
Autres créances	230		2.908	
Valeurs mobilières de placement				
<b>Passif</b>				
Emprunt de titres	783		783	
Intérêts sur emprunt de titres	159		128	
Autres dettes financières diverses	7.663	130	7.435	130
<b>Compte de résultat</b>				
Prestations de services	60		61	
Personnel extérieur à l'entreprise	12		17	
Autres produits financiers	296		428	
Intérêts et charges assimilés	151		209	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				

C.19 Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur n'est intervenu.

C.20 Effectifs

Un salarié cadre.

C.21 Rémunérations allouées aux organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'année 2009.

C.22 Engagements hors bilan

C.22.1 Engagements financiers donnés

- VERNEUIL PARTICIPATIONS est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des SCPI VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE, EUREXFI HABITAT et PROPIERRE.
- Conjointement à l'acquisition pour 1 € de 5.000 actions de la société GEP INDUSTRIES (en 2002), VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est engagée auprès du cédant à lui verser un complément de prix égal à 75 % des produits encaissés au titre desdites actions au cours d'une période de dix ans expirant le 14 janvier 2012.

- VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire dans la limite de 777 K€, à l'égard de la société NATEXIS LEASE, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail souscrit par la société DUC. L'engagement produira ses effets jusqu'au paiement de la totalité des sommes dues par la société DUC aux termes du contrat de crédit-bail d'une durée de six années.
- VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est portée caution solidaire et indivisible au bénéfice de la société CECAB pour le remboursement du solde des loyers du crédit-bail souscrit initialement par la société CGPA PENY auprès du CREDIT LYONNAIS LEASING. Le solde des loyers dus s'élève à 1.131 K et l'engagement produirait ses effets jusqu'au 30 avril 2010.

#### C. 22.2 Engagements réciproques

- Par renouvellement du contrat de prêt de titres en date du 3 février 2004, 4.300 titres PARTNER REGULARITE ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FINANCIERE DUC S.A. Ce prêt est consenti pour une durée de onze mois à compter du 4 février 2004, soit jusqu'au 3 janvier 2005, et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 4,21 % l'an calculé sur la valeur des titres au 4 mars 2003.
- Deux conventions d'assistance en matière juridique ont été signées, l'une en date du 16 juin 2005, entre VERNEUIL PARTICIPATIONS S.A. et la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS S.A., et l'autre en date du 11 octobre 2006 entre VERNEUIL PARTICIPATIONS et la société DUC S.A. Notre société s'est engagée à consacrer le temps nécessaire à la réalisation de sa mission juridique et à mettre à la disposition de ces deux sociétés du personnel qualifié, tandis que les sociétés SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS S.A. et DUC S.A. se sont engagées à fournir toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution de notre mission.
- Une convention a été signée entre VERNEUIL PARTICIPATIONS et la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR et ses filiales. Ce contrat a pour objet la mise, par la société VERNEUIL PARTICIPATIONS, à disposition de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, y compris de l'ensemble de ses filiales, d'une assistance permanente en matière de secrétariat et de prestations administratives.

#### C.22.3 Engagements reçus

- Les actions ATLAS TELECOM cédées au cours de l'année en 2004 ont fait l'objet d'une convention de nantissement.

#### C.22.4 Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été évalué, car il n'est pas significatif.

### C.23 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Début de l'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
1.1 Ecart sur OPCVM						
2. Eléments à imputer						
2.1 Déficit reportable fiscalement	10.700		68		10.768	
2.2 Moins-values à long terme	7 417				7 417	
2.3 Amortissements réputés différés						
3. Eléments de taxation éventuelle						
3.1 Réserve spéciale des plus-values à long terme						

### C.24 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant IS	IS théorique	Report déficitaire imputé	Dû I.S.	Remboursé excédent
Résultat courant CT	(67)	0	0	0	0
Résultat courant LT	(4.750)	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	(4)	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(4.821)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Résultat net	
Théorique	Comptable
(67)	(67)
(4.750)	(4.750)
(4)	(4)
<b>(4.821)</b>	<b>(4.821)</b>

## C.25 Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations supérieures à 10 % se présente comme suit :

Observations									Société mise en sommeil
Dividendes encaissés									
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(1.054)	(6.715)	n.c.	n.c.	n.c.	1.527	(213)		
Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	133	167.822	n.c.	n.c.	n.c.	2.881	0		
Montant des cautions et avals donnés par la société									
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés		19				75	(2) 1.348		
Valeurs comptables des titres détenus	Nette	9 790	1.425	0	0	4	5.635	0	
	Brute	9 790	6 311	1 500	76	4	5.635	1 800	
Quote-part du capital (en %) détenu	22,24	21,64	25,25	10,00	50,00	25,99	99,99		
Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice	17.057	(10.616)	n.c.	n.c.	n.c.	15.103	(1.246)		
Capital	54 595	17 323	1 026	1 524	n.c.	9 918	1 800		
	Electricité et Eaux de Madagascar S.A.	Duc S.A.	Jestin S.A. (1)	Gep Industries S.A.	S.A.R.L. Mag 1	Société Française de Casinos	Financière Duc S.A.		

- (1) Société en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce en date du 12 février 2003 et le jugement du 18 février 2004 a autorisé la cession des actifs.  
(2) Dont intérêts sur obligations Financière Duc S.A. : 1.231 K€

C.26 Tableau de financement

	En K€	
	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de l'exercice	(4.821)	(2.168)
Dotations, (reprises) nettes d'amortissements et de provisions	2.395	1.880
(Plus-values), moins-values de cession	3	78
Perte sur titres de participations	2.287	
Capacité d'autofinancement	(136)	(210)
Variation du fonds de roulement	(216)	(180)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	(352)	(390)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2.700)	(10)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations financières	8	574
Investissements (désinvestissements) nets	(2.692)	563
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2.692)	563
(Augmentation) nette des comptes courants Groupe	2.940	(339)
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT	2.940	(339)
VARIATION DE TRESORERIE	(104)	(166)
Trésorerie nette à l'ouverture	120	286
Impact des différences de change		
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	16	120

**LE TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

**LES RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU  
COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b><u>I. Capital en fin d'exercice</u></b>					
Capital social	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 992 650
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 099 265
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b><u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 048	57 938	61 204	36 967	13 552
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 425 562)	(288 620)		164 163	(408 425)
Impôts sur les bénéficiaires	0	0	3 750	15 000	15 000
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4 821 280)	(2 167 751)	1 720 696	662 366	(6 221 106)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b><u>III. Résultats par action</u></b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0		0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2)	(2)	2	1	(6)
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<b><u>IV. Résultats dilués par action</u></b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0		0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2)	(2)	2	1	(6)
<b><u>V. Personnel</u></b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	50 000	49 143	47 085	39 753	18 681
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	22 935	23 738	22 369	19 619	9 653

**L'ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2009**

(Valeur nette en euros)

Titres de participation

. Titres EEM S.A.	9.789.585,69
. Titres Financière Duc S.A.	0,00
. Titres SFC S.A.	5.634.895,46
. Titres S.A.R.L. Mag 1	3.811,23
. Titres Jestin S.A.	0,00
. Titres Gep Industries	0,00
. Titres Duc S.A.	1.425.476,26
	<hr/>
	16.853.768,64

Autres titres immobilisés

. 1 titre Dialzo S.A.	0,50
. Titres Scheva	0,00
. Obligations Financière Duc	5.090.577,28
. Titres Propierre SCPI	13.440,00
. Titres Eurexfi Habitat SCPI	1.219,59
. Titres Valloire Investissements Pierre SCPI	1.219,59
	<hr/>
	5.106.456,96

**TOTAL GENERAL**

**21.960.225,60**

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Verneuil Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note C.5 de l'annexe aux comptes consolidés qui précise que les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe comptable de la continuité d'exploitation. Ce principe pourrait s'avérer non approprié dans l'hypothèse où le soutien actuel des actionnaires ne serait pas poursuivi ou dans l'hypothèse où la prévision de résultat du groupe ne serait pas atteinte.

### **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note C.6 de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du groupe DUC sur la base d'un business plan.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Chatillon et Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2010**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Synergie-Audit**

**Deloitte & Associés**

**Jean PETIT**

**Alain PENANGUER**

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux actionnaires

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **Absence de convention et d'engagement**

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.**

Par ailleurs, en application des dispositions du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1. Convention d'assistance juridique avec la société Duc**

Votre Conseil d'administration du 11 octobre 2006 avait autorisé la conclusion d'une convention d'assistance juridique entre la société Duc et l'ensemble de ses filiales, et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations perçoit une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmenté d'un forfait de 6 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2009, votre société a enregistré un produit d'un montant de 17 695 € au titre de cette convention.

#### **2. Convention de trésorerie avec la société Duc**

En date du 18 avril 2005, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre Verneuil Participations et la société Duc. Elle a été modifiée par un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 11 octobre 2006. Cette convention porte sur l'ensemble des sommes intervenues au titre des transactions entre les sociétés en présence exception faite des factures de prestation et assistance. Le compte courant ainsi constitué est rémunéré au taux Euribor + 0,5%.

Au 31 décembre 2009, le compte courant ressort à 18 924 € de créance sur la société Duc. Les produits comptabilisés au cours de cet exercice représentent 0 €.

#### **3. Convention d'assistance en matière de secrétariat et de prestations administratives avec la société Verneuil et associés**

Votre Conseil d'administration du 14 avril 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance en matière de secrétariat et de prestations administratives entre la société Verneuil Associés et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations verse une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 3 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2009, votre société a enregistré une charge d'un montant de 11 896 € au titre de cette convention.

#### **4. Convention de trésorerie avec la société Verneuil & Associés**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, votre Conseil d'Administration a décidé de la conclusion d'une convention de trésorerie entre Verneuil Participations et la société Verneuil & Associés. Elle a été modifiée par un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 11 octobre 2006. Cette convention porte sur l'ensemble des sommes intervenues au titre des transactions entre les sociétés en présence exception faite des factures de prestation et assistance. Le compte courant ainsi constitué est rémunéré au taux Euribor + 0,5%.

Au 31 décembre 2009, le compte courant ressort à 2 446 642 € de dette envers la société Verneuil & Associés. Les charges comptabilisées au cours de cet exercice représentent 40 918 €.

#### **5. Convention d'assistance juridique avec la Société Française de Casinos**

Votre Conseil d'administration du 3 juin 2005 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance juridique entre la société SFC et la société Verneuil Participations. Elle a été modifiée par un avenant autorisé par votre conseil d'administration du 14 avril 2006

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations perçoit une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 3 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2009, votre société a enregistré un produit de 38 966 € au titre de cette convention.

#### **6. Convention de compte courant avec la Société Française de Casinos**

Par décision du Conseil d'administration du 16 janvier 2001, une convention de trésorerie avait été conclue avec la Société Française de Casinos. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 1% l'an.

Au 31 décembre 2009, les avances de trésorerie consenties à la Société Française de Casinos s'élèvent à 75 422 euros et les intérêts pris en produits s'élèvent à 8 363 euros.

#### **7. Convention d'assistance en matière de secrétariat et de prestations administratives avec la société EEM**

Votre Conseil d'administration du 26 juin 2008 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance en matière de secrétariat et de prestations administratives entre la société EEM et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations perçoit une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 3 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2009, votre société a enregistré un produit de 2 841 € au titre de cette convention.

#### **8. Prêt de titres et de parts d'OPCVM de la société Financière Duc**

En date du 2 janvier 2004, votre Conseil d'administration avait prorogé la convention de prêt de 4 300 parts d'OPCVM Partner Régularité avec la société Financière Duc. Ce renouvellement de prêt avait été consenti pour une durée de 11 mois à compter du 4 février 2005 et renouvelable par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré moyennant le taux maximum fiscalement déductible applicable aux avances en compte courant.

Au 31 décembre 2009, ce prêt composé des parts OPCVM Partner Régularité s'élève à 736.455 euros et les intérêts pris en charge s'élèvent à 30 563 euros.

#### **9. Avances en compte courant de la société Financière Duc**

Par décision du Conseil d'administration du 3 janvier 2005, une convention de trésorerie avait été conclue avec la société Financière Duc. Les avances de trésorerie pourront être consenties réciproquement à un montant maximum de 3.000.000 euros. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 0,5% l'an.

Au 31 décembre 2009, les avances de trésorerie consenties à la société Financière Duc s'élèvent à 2 235 233 euros et les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 60 000 euros.

#### **10. Souscription de l'emprunt obligataire émis par la société Financière Duc**

En date du 15 septembre 2005, la société Verneuil Participations avait souscrit au nouvel emprunt obligataire privé d'un montant 11 475 000 euros émis par la société Financière Duc. Cet emprunt obligataire privé remplace celui émis le 15 septembre 2000 par la société Financière Duc.

Cet emprunt obligataire privé, d'une durée de 5 ans, est représenté par 45.900 obligations d'une valeur nominale de 250 euros. Ces obligations portent intérêt au taux de 2,5% l'an payable le 14 septembre de chaque année.

Au 31 décembre 2009, le montant des intérêts, de ce nouvel emprunt, comptabilisé en produits s'élève à 286 875 euros.

#### **11. Convention de trésorerie avec la société Financière Duc**

En date du 15 septembre 2005, votre Conseil d'Administration a décidé de la conclusion d'une convention de trésorerie entre Verneuil Participations et la société Financière Duc. Cette convention porte sur l'ensemble des sommes intervenues au titre des transactions entre les sociétés en présence exception faite des factures de prestation et assistance. Le compte courant ainsi constitué est rémunéré au taux Euribor + 0,5%.

Au 31 décembre 2009, le compte courant ressort à 114 025 € de créance sur la société Financière Duc. Aucun produit n'a été comptabilisé au cours de ce même exercice.

#### **12. Convention de trésorerie avec la société FD Conseils et Participations**

En date du 11 octobre 2006, votre Conseil d'Administration a décidé de la conclusion d'une convention de trésorerie entre Verneuil Participations et la société FD Conseils et Participations. Cette convention porte sur l'ensemble des sommes intervenues au titre des transactions entre les sociétés en présence exception faite des factures de prestation et assistance. Le compte courant ainsi constitué est rémunéré au taux Euribor 3 mois + 0,5%.

Au 31 décembre 2009, le compte courant ressort à 1 178 989 € de dette envers la société FD Conseils et Participations. Les charges comptabilisées au cours de cet exercice représentent 19 352 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Chatillon et Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2010

Les commissaires aux comptes

---

**Synergie-Audit**

Jean PETIT

**Deloitte & Associés**

Alain PENANGUER

---